

# (fenêtres) (sur . cours)

Pentecôte grévée  
un lundi de trop

Européens  
cherchent droits  
fondamentaux

Odile Rohmer  
sommeil et rythme  
scolaire

## L'ÉCOLE EST L'AVENIR DES SCIENCES

L'enseignement des sciences a changé.  
Petite enquête dans les écoles



# (fenêtres) (sur . cours)

N° 270

16 mai 2005

# Edit



## Actu

# 5

**PENTECÔTE** : un lundi dans tous les sens

**ISSOR-LOUDIOS** : l'école rempart contre la désertification rurale

**LOI D'ORIENTATION** : les décrets d'application à l'étude



## Dossier

# 12



**L'ÉCOLE EST L'AVENIR DES SCIENCES**

Le plan de rénovation des sciences passe avant tout par l'école primaire. Comment cela a-t-il modifié les pratiques ?

## Métier

# 18

**PORTRAIT** : Alison Pinchaud, enseignante anglaise en France

**ORLY** : la vidéo d'un IME sur la sécurité routière

**CARTE AU TRÉSOR** : les gagnants du concours



## Réflexions

# 24



**EUROPE** : à propos des droits fondamentaux

**INTERVIEW** : Odile Rohmer explique pourquoi le rythme scolaire influe sur le sommeil

**U**n lundi de pentecôte d'un ridicule reconnu, mauvais choix pour les solidarités, mais maintenu envers et contre tous, une loi d'orientation désavouée par le conseil constitutionnel et rejetée par l'ensemble des acteurs du système éducatif mais dont les projets de décrets sont basés sur l'interprétation la plus négative de la loi... Tout cela sur fond de campagne référendaire avec l'échéance du 29 mai...

Mais, il y aura un 30 mai pour l'Europe, il nous faudra continuer à se battre pour une autre conception européenne plus démocratique, plus sociale et plus juste...

Il y aura aussi un 30 mai pour l'Education, pour la réussite de tous les élèves abandonnée par la loi et pour les conditions de travail des personnels. Le gouvernement a visiblement du mal à entendre ce qui s'est exprimé dans l'action depuis janvier...

Croire que la situation pourrait en rester là relève de l'utopie.

*Eliane Lancette*



## Finlande, les secrets de la réussite

Les Cahiers pédagogiques ont mené l'enquête dans leur numéro d'avril « *L'école en Finlande* ». Selon les évaluations internationales PISA, le système finlandais forme les meilleurs élèves du monde. Entre autre, il en ressort que l'enseignant finlandais « *délègue le plus possible du travail et de la responsabilité aux élèves, quelquefois sans doute même trop. Les enfants sont donc au cœur du travail scolaire. C'est le contraire en France : le travail semble être centré sur l'enseignant, tout passe par lui, il contrôle tout* ». Par ailleurs, les maîtres mots sont : autonomie, responsabilité, confiance, échanges, l'apprentissage classique (recopiage, « *par cœur* ») est prohibé.

# 20 %

c'est l'écart de salaire net annuel moyen entre les femmes et les hommes en France dans le secteur privé et semi-public pour un travail à temps complet.

## Québec, 110 000 enseignants en grève

110 000 enseignants et autres travailleurs de l'éducation du Québec sont en grève tournaute depuis début avril pour réclamer de meilleures conditions d'apprentissage dans les classes et d'exercice de leur profession. Ils demandent une amélioration des services offerts aux élèves en difficulté et réclament la poursuite de la réduction de la taille des classes, amorcée sous le précédent gouvernement.

## Le Maroc continue d'améliorer son système éducatif

Lancé en 1999, le processus de réformes a profondément bouleversé le paysage éducatif marocain. Ainsi, le taux de scolarisation s'est considérablement élevé. En primaire, il serait passé de 68 % en 1998 à 92,2 % en 2004. D'importantes évolutions pédagogiques ont par ailleurs été réalisées : rénovation des programmes, limitation des redoublements, effort vers les langues ou volonté de valoriser les filières scientifiques et professionnelles.

## « La collectivité doit faire plus d'efforts pour les plus en difficultés »

*Votre rapport, qui a l'ambition d'éradiquer la pauvreté d'ici 2020, propose le « revenu de solidarité active » (RSA). De quoi s'agit-il ?*

Un million d'enfants vivent dans des familles pauvres, au chômage ou travaillant à temps très partiel. Le RSA veut faciliter le retour des parents à l'emploi par la possibilité de cumuler les prestations sociales et les revenus du travail. Afin d'éviter que les employeurs profitent du RSA pour augmenter temps et salaires partiels, on peut conditionner leurs allègements de charges.

*Point central du rapport, la création d'un « service public de l'accueil des jeunes enfants », pourquoi ?*

La difficulté pour faire garder ses enfants est un frein majeur pour les familles pauvres. Cet accès doit devenir un droit pour elles. L'ensemble des pouvoirs publics doit planifier les besoins et y répondre. Nous proposons l'objectif d'un taux de couverture de la population de 70 % dans 15



**Martin Hirsch,** président d'Emmaüs France, a dirigé la commission « **Familles, vulnérabilité, pauvreté** » \*

ans (contre 31,8 % aujourd'hui) et suggérons de financer les modes d'accueil plutôt que les prestations incitant à l'arrêt professionnel.

*Vous abordez aussi les « discriminations négatives dans l'éducation »...*

Il ne faut pas avoir de scrupules à ce que la collectivité fasse plus d'efforts pour les plus en difficultés. Les ZEP doivent vraiment bénéficier de moyens supplémentaires et de classes réduites. Redessiner la carte scolaire pour favoriser la mixité sociale, est également indispensable.

S'attaquer aux graves inégalités de santé des enfants aussi. Il faut se donner des objectifs que tout le monde s'engage à suivre : État, syndicats, collectivités locales, patronat, associations. Au possible, nous sommes tenus !

**Propos recueillis par Céline Lallemand**

\* « *La nouvelle équation sociale* », rapport disponible sur [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

## Journée de l'abolition de l'esclavage

La loi Taubira, adoptée définitivement le 10 mai 2001 reconnaît « *la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité* » et prévoit que les programmes d'histoire leur accordent « *la place qu'ils méritent* ». Pour symboliser la lutte contre l'esclavage, le Comité Pour la mémoire de l'Esclavage (CPME) propose de faire du 10 mai « *une journée de mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ». La première célébra-



tion serait prévue pour 2006, mais Jean-Pierre Raffarin réserve encore sa réponse.

L'idée d'une journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage n'est pas nouvelle. Mais la question de la date n'est pas tranchée, d'autres sont proposées : le 27 avril (en référence au 27 avril 1848, date d'abolition de l'esclavage)

ou 23 mai, jour de manifestation de fils d'esclaves en 1998. Réponse d'ici peu...



## 2 juin : belle journée pour l'école rurale

« **E**cole rurale : *Egalité et réussite de tous* » sera le thème du colloque du SNUipp organisé le 2 juin à Nevers. Une obsession en quelque sorte.

De celles qui vous ramène toujours sur le chemin. Il y a deux ans c'est cette même exigence qui conduisait le SNUipp, lors d'un premier colloque, à observer sur la mosaïque des territoires ruraux comment l'école avait au cours des vingt dernières années fait face aux évolutions démographiques, aux choix de développement et d'aménagement du territoire. Ce nouveau colloque au cœur de la Nièvre veut poursuivre la réflexion. Dans un contexte d'inégalités persistantes, la présence des services publics, la place de l'école paraissent essentielles pour le devenir, le développement et le renouveau en milieu rural. Les manifestations en faveur du service public en Creuse (Guéret) ont rappelé dans l'actualité les difficultés de certaines zones rurales. Leur mobilisation a rappelé symboliquement à l'échelle du pays que des solutions sont possibles et qu'aucun déclin n'est inéluctable. De même que l'école en s'adaptant n'a jamais renoncé

face à la nécessité de faire réussir tous les élèves. Les études confirment d'ailleurs qu'elle participe largement à cette réussite. Comment contribuer au développement et à la qualité de cette école ?

Yves Alpe, sociologue et président de l'observatoire de l'école rurale fera part des résultats d'une étude sur « *les déterminants de la réussite dans la trajectoire des élèves des milieux ruraux* ». Michel Sevenier, secrétaire départemental du SNUipp de l'Ardèche évoquera une démarche syndicale originale pour l'amélioration de l'accueil et de la scolarisation des enfants dès deux ans en école maternelle rurale. Guy Réveillac, enseignant spécialisé itinérant dans le Lot relatera son expérience professionnelle au service de la prise en charge des élèves en situation de handicap en zone rurale pour assurer la réussite de tous les élèves. Yves Jean, géographe à l'université de Poitiers ouvrira des perspectives pour l'école, le développement local et des politiques publiques territoriales qui oeuvrent à la réduction des inégalités. Pascal Pecchioli, maire de Préaux et responsable des affaires scolaires de la communauté de communes du Perche Sud évoquera une expérience réussie de prise en charge de la compétence scolaire par la communauté de communes. Inscrivez-vous dès maintenant.

Gilles Sarrotte

« L'école rurale : pour l'égalité et la réussite de tous »

Un colloque du SNUipp le 2 juin à Nevers. Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre - 2 Bld Pierre de Coubertin 58000 Nevers

Inscriptions auprès du SNUipp de votre département



## Un bilan peu glorieux

**L**a loi du 15 mars 2004 portant sur le principe de laïcité, sur le port de signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, à un an. Parmi tous les signes religieux, c'est la question du foulard qui a occupé le devant de la scène, ce qui a renforcé un sentiment discriminatoire. Cela a occulté d'autres sujets comme le refus de participer à certains enseignements, le refus de la mixité, les discriminations à l'égard des femmes, la banalisation des propos racistes et antisémites, autant de sujets alarmants, signalés dans un rapport de l'Inspection générale de juin 2004, présenté par Jean-Pierre Obin et mis en ligne seulement à présent \*. Les principales victimes des exclusions des établissements furent 42 jeunes filles de confession musulmane, auxquelles s'ajoutent 6 jeunes garçons sikhs.

Dans les écoles primaires et maternelles, il fut parfois difficile d'associer aux activités des mères d'élèves voilées, bien que la circulaire du 18 mai 2004 rappelle que la loi ne s'applique pas « *aux adultes ne faisant pas partie de la communauté éducative* ». La question de l'égalité de traitement et de respect mutuel fille/garçon reste en suspens.

Officiellement plus de 550 cas ont été résolus par le dialogue. Le Ministère note avec satisfaction la nette diminution depuis un an du nombre de manifestations ostensibles d'appartenance religieuse, 639 cette année contre plus de 1500 l'année précédente.

Mais les chiffres doivent être maniés avec précaution car en dehors de scolarisations dans le privé (peu nombreuses), on ne peut pas forcément considérer qu'un suivi de scolarité au CNED, une soixantaine de cas, soit satisfaisant. Il y a aussi tous les cas non répertoriés de déscolarisation « *de fait* » après la fin de la scolarité obligatoire.

La FSU comme le SNUipp avaient exprimé leur désaccord sur cette loi qui cristallise les difficultés plus qu'elle ne les résout. Et il est inconcevable que la laïcité puisse rimer avec l'exclusion, il faut chercher d'autres solutions.

\*[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rapport\\_obin.pdf](http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rapport_obin.pdf)

# Le lundi de trop

Le 9 mai, en déplacement en Haute Savoie, le ministre de l'Éducation regrettrait que la journée travaillée du lundi de Pentecôte ne soit pas l'occasion « d'un grand débat sur la solidarité » et affirmait « que l'Éducation nationale se serait grandie en faisant, au cours de cette journée de la pédagogie sur la solidarité ». Et devoir gouvernemental oblige, le Ministre a rappelé que « les établissements scolaires seraient ouverts et fonctionneraient ce jour là ».

Obstination à l'identique de celle du premier ministre « qui fait sa confirmation » (1) et réponse à l'appel de la FSU, l'UNSA-Education, l'UNSEN CGT et le SGEN CFDT « à faire du 16 mai une journée de grève et d'initiatives multiples pour une véritable politique de solidarité... »

A la suite du désastre sanitaire de l'été 2003 (plus de 15000 personnes âgées décédées), le gouvernement décidait de créer une caisse spécifique pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées et de la financer par la mise en place « d'une journée de solidarité ». Il n'est pas revenu depuis sur sa décision d'imposer aux salariés du public et du privé un jour de travail supplémentaire (loi du 30 juin 2004). Contestée dès son annonce, cette mesure fait en effet l'objet de très nombreuses protestations des organisations syndicales, des associations de personnes âgées, de handicapées et des élus. Une mesure que l'opinion (66 % des Français) comme les salariés « actifs » (74 %) rejettent dans leur très grande majorité.

Les chiffres éclairent un peu mieux le visage de la solidarité telle que la conçoit le gouvernement. 90 % de l'aide à la dépendance est financée par les salariés, soit 42 % de la population à qui l'on demande de payer en travaillant gratuitement une journée. La contribution de 0,3 % de l'employeur ne correspond pas à l'équivalent d'une journée de travail soit 0,5 % du salaire annuel. Cette journée coûtera aux employeurs à peine plus de la moitié des salaires qu'ils auraient dû verser.

Injuste cette mesure est aussi inefficace. Le Ministre de la santé reconnaît lui-même que

les deux milliards espérés ne couvriront pas selon ses termes « l'étendue des dégats ». La Caisse Nationale d'Assurance Maladie confirme de son côté que ce sera « insuffisant ».

La question d'une véritable solidarité nationale reste posée. Dans les années à venir, les dépenses pour les personnes malades et dépendantes vont s'accroître. Les besoins de financement de la protection sociale vont augmenter. Une réforme de l'ensemble du financement de l'assurance maladie et de la protec-



tion sociale est donc indispensable garantissant une contribution équitable de l'ensemble des revenus.

Les fédérations de l'éducation « exigent notamment que s'ouvrent des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité. Celle-ci, poursuivent-elles, appelle

d'autres réponses basées sur une protection sociale de haut niveau, une politique ambitieuse de l'emploi et des salaires, une politique de développement des services publics, de la formation qui vise à assurer la réussite de tous, résorber les inégalités, consolider le lien social ».

Pour leur part, des syndicats et des associations regrettent dans un communiqué « qu'à une solidarité naturelle financée par l'impôt soit substituer un retour à une pratique que l'on croyait disparue et qui tend à opposer deux catégories de citoyens (2) ».

La journée du 16 mai, pourrait bien être une nouvelle journée de grande confusion à l'image de celle du Lundi de Pâques dans le Gard et le Territoire de Belfort qui avaient avancé « le jour de solidarité ». Nombre de salariés ne travailleront pas. Nombre de services ne fonctionneront pas non plus aux côtés des écoles. Journée de grève donc et d'initiatives multiples, lettres aux parents, pique-niques, rassemblements, conférences de presse, etc..., le 16 mai d'autres voix se

feront entendre pour « de vraies solidarités ». Et après ? L'objectif reste bien d'obliger le gouvernement à renoncer à sa mesure.

Gilles Sarrotte

(1) Libération du 29 avril 2005.

(2) Signataires : ANPIHM, APAJH, FCPE, UNSA, FSU, FDFA.

## Comment est financée la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ?

Depuis juillet 2004, entreprises et employeurs publics paient une cotisation patronale de 0,3 % assise sur leur masse salariale brute, qui a déjà généré 965 millions de recettes pour l'année 2004. Ce chiffre de 0,3 % « correspond au surcroît de valeur ajoutée d'un jour de travail » supplémentaire (apparaît sur la fiche de paie sous l'intitulé « contribution solidarité autonomie »).

Pour 2005, le gouvernement estime les recettes à 2 milliards d'euros, dont 1,2 milliards alimentés par le secteur privé et 300 millions par les revenus du patrimoine. Les 400 millions d'euros annuels versés par l'Etat pour ses fonctionnaires, non financés par la production de richesses, engageant quant à eux une charge supplémentaire du budget de l'Etat aux frais de chaque contribuable.

Concernant l'attribution des sommes récoltées, la CNSA affectera 800 millions aux personnes handicapées, 800 millions aux personnes âgées (médicalisation des lits et rénovation des établissements) et 400 millions pour la prestation autonomie (APA).

# Béarn : Issor-Lourdios, l'école comme rempart

*Deux villages de montagne se battent depuis des mois contre la fermeture d'une classe, refusant que la règle à calcul signe la désertification rurale.*

**P**ourquoi faudrait-il conserver trois classes aux 38 élèves de deux petits villages de la vallée d'Aspe, dans les Pyrénées Atlantiques ?

*« Parce notre avenir est en jeu »*

clament les habitants d'Issor et Lourdios, séparés par 7 km de rivière sinueuse mais unis dans leur combat. Depuis le 24 janvier, parents d'élèves et retraités occupent les écoles du RPI, manifestent devant l'inspection ou la préfecture, font venir la presse et pétitionner les Haut-béarnais alentour, pour protester contre la décision de fermer une des deux classes d'Issor.

Alors que depuis sa création en 1987, ce RPI a toujours eu à peu près 40 élèves, il est aujourd'hui touché par la « chasse aux postes » de l'Inspecteur d'Académie chargé d'en « rendre » 12 à son ministère (pour 400 élèves supplémentaires) ! Difficile d'accepter ce vent d'austérité budgétaire qui coïncide avec la fermeture du bureau de poste en septembre dernier, peu après celle du centre des impôts d'Aramits, à quelques kilomètres. Parmi ces services publics, c'est particulièrement à l'école que tous s'accrochent, maires en tête. Jean Lassalle à Lourdios et Jean-Jacques Cazaurang à Issor ont depuis longtemps fait le choix d'y investir beaucoup. « 85 000 euros par an, un quart du budget intercommunal » précise le second, conscient de son rôle « attractif » sur les jeunes qui cherchent à s'installer. Cécile Perais, maman d'Alexis et Noah, venue de

*« Quand mon mari a trouvé un poste de cadre sur Oloron, à 12 km, nous avons choisi Issor pour l'école »*

St Nazaire il y a 2 ans, confirme : « Quand mon mari a trouvé un poste de cadre sur Oloron, à 12 km, nous avons choisi Issor pour l'école ». Aujourd'hui, si une classe ferme, les moins de 5 ans ne pourront plus

être accueillis, sauf dérogation. « Ailleurs, les effectifs sont chargés, et il faudra aller loin car une classe ferme aussi à Lanne près d'ici. Et puis, si on scolarise les petits ailleurs, on y emmènera ensuite les grands et à terme, les autres classes du RPI fermeront », raconte Cécile. « Scénario inévitable », confirme le maire. « Ce sera la mort de nos villages » complète

Bernard Delhay, paysan venu de la ville il y a 15 ans, et qui se sent très concerné même si son fils sera au collège d'Arette l'an prochain. Petit collègue lui aussi menacé. Et les plus âgés de le rejoindre, de plus en plus nombreux, pour occuper les écoles, un jour sur deux.

**Avec le temps, les occupations n'empêchent**





plus les enseignants de travailler, mais restent des rendez-vous conviviaux pour écrire lettres et tracts au fond des classes. Bergers, ouvriers, employés, retraités, anciens et néo-agriculteurs y retrouvent la responsable de l'écomusée, et même le sujet Ô combien polémique de l'ours ne parvient pas à les diviser. « Il s'est créé un lien fort, au-delà des préjugés et des représentations », analyse Bernard avec bonheur. Ce qui réjouit aussi Benjamin Salinas, enseignant du cycle 2 et dernier arrivé qui regrette tant de devoir partir. « Ici, les conditions sont idéales », soupire-t-il. Il est vrai que les petits effectifs, couplés à l'investissement informatique, l'équipement, le personnel et la cantine, font de ce RPI un lieu d'apprentissage des plus agréables, dans lesquels les enseignants sont très investis. La classe de cycle 3 d'Hervé Couture, à Lourdios, est reconnue comme « expérimentale » avec revue de presse quotidienne et journal hebdomadaire via internet et de nombreux échanges avec les écoles espagnoles voisines. Un dynamisme qui lui donne envie, alors qu'il habite Oloron, de

s'installer avec ses deux filles dans cette montagne peuplée de brebis. « Trois permis de construire viennent d'être déposés à Lourdios, il y a de la demande, raconte-t-il enthousiaste, mais c'est fragile ».

Si risque de désertification il y a, elle n'est pas encore jouée. Malgré leurs petits nombres d'habitants (150 à Lourdios et 266 à Issor) et une légère baisse démographique, les deux communes affichent un rajeunissement et des naissances. L'enjeu de l'école maternelle est donc considérable. Parents et grand-parents d'Antonin, Matéo, Tibo, Noah, Hélène et Baptiste, qui n'ont pas encore deux ans, l'ont bien compris qui participent activement au collectif. « J'ai plus de 100 signatures de mes collègues ! » leur lance Patrick Bouigue, père de Gabriel, 4 ans, rentrant de l'usine d'aluminium de Lescun menacée de prochaine délocalisation. Affirmant avec conviction « Dernier service public présent, l'école représente la vie dans ces villages », la pétition a recueilli 2500 signatures en quelques jours pour les apporter à l'Inspecteur d'Académie. « Même l'ancien IEN du secteur a signé », précise Cécile, calme et déterminée.

Alors, ce n'est pas l'appel « au civisme » du nouvel IEN ni l'indifférence de l'Inspecteur d'Académie qualifiant leurs arguments d'« absurdes » et leur attitude de « catastrophisme », qui les arrêtera. Les habitants d'Issor et Lourdios, classés par la loi du 23 février en « zone rurale de revitalisation », exigent que les beaux discours sur le développement rural soient mis en acte.

Céline Lallemand

**L'occupation des écoles, un jour sur deux, par les actuels ou futurs parents d'élèves, comme par les retraités, a créé un lien fort dans les villages.**

## Tunnel contesté

Vivement combattu par les écologistes et les 13 maires de la vallée d'Aspe (lui préférant le train), le tunnel du Somport a ouvert, le 17 mars 2003, la voie à un intense trafic routier avec l'Espagne... sans permettre, pour le moment, le redémarrage économique annoncé du secteur.

## Effectifs dans les Pyrénées Atlantiques

Le département des Pyrénées Atlantiques, Béarn et Pays Basque réunis, compte un peu plus de 600 000 habitants et connaît une croissance démographique régulière. Sur le plan scolaire : 264 élèves de plus à la rentrée 2003, 300 en 2004, 400 prévus en septembre 2005. Malgré cela, les « cartes scolaires » ont été ou nulles ou négatives (- 12 postes pour la rentrée), accentuant la pression sur les zones rurales, surtout en maternelle. Ces chiffres traduisent une réalité très contrastée. Deux pôles urbains sont, en effet, en forte expansion : l'agglomération paloise et le « BAB » (traduisez « Bayonne, Anglet, Biarritz ») quand le reste du territoire est plus stable et que le secteur montagnard tend à se dépeupler. Et, si le taux d'encadrement moyen de l'éducation nationale (P/E = 5,6) place le département dans les dix meilleurs, il commence à se dégrader et, pour ce qui est du rural isolé, ne veut plus rien dire. C'est ce que déplorent les parents mobilisés d'Issor et Lourdios, considérant qu'on les traite « comme si c'était une zone urbaine ».



## Négociations salariales : 2006 en perspective

Suite à la décision unilatérale du ministre de la fonction publique d'accorder + 0,8 % sur le point d'indice des fonctionnaires pour 2005 (voir Fsc 269), une seconde réunion portant sur la « *modernisation de la fonction publique* » avait été fixée au 18 avril. Or, lors de cette dernière, 5 des 7 organisations (1) syndicales exigeaient dans un courrier commun de « *négoier prioritairement sur les salaires 2006 et la grille indiciaire* » avant d'engager tout autre sujet. Chose faite. Renaud Dutreil a répondu à la demande et « *ouvrira des négociations salariales sur le point d'indice à l'automne 2005* » pour l'année 2006. Elles seront précédées d'un « *échange de vue sur la situation des rémunérations* » en juin prochain. La FSU, bien que reconnaissant ce « *pas* », n'est cependant « *pas totalement satisfaite* » compte tenu du calendrier tardif annoncé.

Outre les rémunérations des agents, l'ensemble des partenaires sociaux abordera d'ici la fin de l'année les questions concernant « *la rénovation des grilles indiciaires* », avec une priorité pour les catégories C, et le « *regroupement des corps de l'Etat par filières* ». En mai, un groupe de travail se réunira pour les agents non titulaires, et à l'automne seront examinées l'égalité hommes-femmes et la formation initiale et continue. Le dialogue social, l'accueil des usagers et l'avenir du service public devraient être traités au cours de l'année 2006. Cependant, les retraites ne seront pas abordées, malgré les réclamations, notamment de la FSU concernant les bonifications pour les mères de familles.

Le contentieux entre Renaud Dutreil et les syndicats sur le rattrapage de la période 2000-2004 n'est pas non plus à l'ordre du jour du ministère. Les quelques « *bougés* » sont à mettre à l'actif des mobilisations commencées en février. Mais il sera nécessaire de maintenir ce rapport de force et de l'amplifier pour faire bouger le calendrier des négociations salariales et peser sur le contenu des autres thèmes de discussion.

(1) FSU, CGT, UNSA, CFTC, FO

## Le ministère veut-il ranimer la guerre scolaire ?

« *Le ministère veut-il ranimer la guerre scolaire ?* » demandent, en coeur et en colère, cinq syndicats et associations\* à François Fillon. Ire suscitée par le projet de décret de la loi « *relative aux libertés et responsabilités locales* » (loi de décentralisation). Le texte rendrait obligatoire et sans condition la participation financière des communes au budget de fonctionnement des écoles privées pour les élèves scolarisés hors de leur commune de résidence. Les textes en vigueur jusqu'à présent obligent à une participation financière des communes uniquement dans le cas où l'élève est scolarisé dans une école privée située sur la commune où il habite et à condition que cette participation ne soit pas supérieure à celle versée par élève dans le public. Ils stipulent que la commune de résidence n'est pas tenue de payer, dès lors qu'il existe une école publique sur son territoire susceptible d'accueillir les élèves. Rappelons que l'existence d'une école privée sous contrat est liée à la notion de « *besoin éducatif reconnu* ». Cette dernière vise notamment les communes où l'absence d'école publique empêche la scolarisation des enfants dans la localité où ils résident, ainsi que les communes où la capacité d'accueil des établissements publics ne permet pas de scolariser sur place tous les élèves vivant sur le territoire communal.

Le décret, s'il était adopté, « *accentuerait*

*l'inégalité de traitement entre une école publique, qui a vocation à accueillir tous les enfants en étant soumise à des règles de gestion très strictes, et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement et se voit octroyer, une fois de plus, une plus grande liberté de gestion* », dénoncent les organisations.

Le 25 avril, le SNUipp a été reçu au ministère. « *Ce décret aura pour conséquence de contraindre les communes à financer la scolarisation des élèves scolarisés dans une école publique située hors commune alors qu'elle peut refuser ce financement pour les élèves scolarisés dans une école publique située hors commune* », a-t-il souligné. « *L'organisation de la carte scolaire des écoles publiques pourrait être déstabilisée, les logiques d'évitement des quartiers en situation difficile renforcées. De plus cette mesure renforcerait le financement du privé en lui assurant des capacités de développement plus grandes* », a-t-il ajouté. Après cette intervention, le ministère a indiqué qu'il allait réétudier son projet de décret. Une nouvelle version sera présentée prochainement. Le SNUipp restera vigilant et mobilisé sur cette question.

\* SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE, Ligue de l'enseignement

## Direction et fonctionnement de l'école : le fossé se creuse

Les premiers résultats de la consultation effectuée par le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT sur la direction d'école auprès des enseignants montrent que 52 % d'entre eux placent la revendication du temps supplémentaire au premier rang de leurs préoccupations, et que près de 9 sur 10 ne jugent pas satisfaisantes l'augmentation de l'indemnité de charges administratives et l'augmentation des bonifications indiciaires proposée par le ministère. Par ailleurs, les enseignants consultés se disent à 81 % favorables à la poursuite de la grève administrative.

Les propositions du ministère lors de la réunion du 12 avril dernier sur la direction d'école se résument à une augmentation des indemnités et bonifications, la mise en place d'un groupe de travail et la fin de l'attribution des décharges dans les écoles à 5 classes.

Le SNUipp et le SGEN ont refusé de signer cet accord et renouvellent leur demande de véritables négociations qui intègrent nécessairement la question du temps pour la direction et le fonctionnement de l'école.

# Loi d'orientation : projets de décrets à l'étude

François Fillon avait insisté : « la loi d'orientation sera mise en œuvre à la rentrée 2005 ». Après sa publication au journal officiel du 24 avril, la parution des décrets d'application de la loi est attendue. Neuf projets de décrets et un projet d'arrêté ont été récemment transmis aux syndicats par le Ministère pour concertation avant leur examen les 16 et 23 juin prochains par le Conseil Supérieur de l'Éducation. Quatre d'entre eux concernent les écoles primaires.

Le premier modifie le décret concernant « l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ». À l'article premier, le passage concernant le rôle et les missions spécifiques de l'école maternelle disparaît. Ceux-ci devraient être rappelés dans « le rapport annexé » qui, depuis son rejet du texte de loi par le Conseil constitutionnel sera « mis en place par la voie réglementaire » a précisé le ministre. Nouvel affaiblissement de l'école maternelle ?

La modification de cet article a vocation avant tout à mettre en place le « socle commun ». L'école « prépare les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences indispensables à la fin de l'école primaire, en vue de la maîtrise du socle commun ». Son contenu sera précisé par arrêté après avis du Haut Conseil de l'éducation mis en place par la loi. Selon la loi, le socle comprendra la maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère, la maîtrise d'une langue vivante. Le programme de 2002 reste en vigueur.

Après avoir réaffirmé l'existence des trois cycles, l'article 3 du projet précise que « les objectifs annuels et de fin de cycle permettant d'organiser la progression des élèves vers la maîtrise des éléments du socle commun » seront définis par arrêté. Une manière d'associer un peu contradictoirement à la notion de cycles celle d'objectifs annuels pour permettre la possibilité d'un redoublement annuel.

Dans l'article 4 du projet, il n'est plus fait mention au conseil des maîtres en particulier



pour les décisions de changement de cycle. En lieu et place le directeur « propose à la famille de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative... Lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances indispensables à la fin du cycle... » Le document est signé par les parents, le directeur ou les maîtres de la classe. L'élève dans le cadre du P.P.R.E pourra disposer « des aides spécialisées et des enseignements adaptés ». Il n'est plus fait mention des RASED en tant que structure d'aide. Un peu plus loin, l'article 5 qui concernait le livret scolaire de l'élève est remplacé intégralement. La notion de cycle qu'elle soit associée au conseil des maîtres ou au passage de cycle disparaît pour laisser la place « aux propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité ». Ces modifications sont encore destinées à ouvrir la possibilité d'un redoublement annuel.

De même à l'article 15 la notion « d'équipe pédagogique pour chaque cycle » disparaît au profit de celle de « conseil des maîtres des écoles ». Confirmation avec la disparition de l'article 16 qui avait institué « pour chaque cycle un conseil des maîtres de cycle ».

Les articles 17 et 21 voient disparaître le mot

réseau, en référence à la structure des RASED. Cette persistance confirme la lecture du texte de loi et les inquiétudes exprimées par le SNUipp quant au risque de redéploiement et de dissolution à terme des moyens des réseaux d'aide.

Enfin l'article 22 est intégralement modifié faisant disparaître la mention « des pédagogies appropriées, des aides spécialisées, des enseignements d'adaptation » pour répondre aux besoins des élèves en difficulté. La nouvelle formulation « les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant » atteste d'une conception qui tend assimiler la difficulté scolaire à la maladie ou au handicap.

Les trois autres décrets confirment les dispositions prévues par la loi quant à la mise en place du Haut Conseil de l'Éducation, l'institution d'un crédit de formation de 20 heures par an dans le cadre de la formation continue, les dispositions relatives à l'enseignement des langues vivantes.

Pour le SNUipp, l'ensemble de ces dispositions tendent plutôt à renforcer la loi. Tout en rappelant son opposition à la loi Fillon, le SNUipp continuera à porter, dans cette phase de concertation, ses propositions par rapport à ces décrets.

Gilles Sarrotte



# L'école est l'avenir des sciences

**Comment le plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie a-t-il modifié les pratiques enseignantes et le rôle de l'élève qui s'inscrit dans une démarche d'investigation ? Dès la maternelle, se nouent les enjeux autour de l'enseignement des sciences.**

Dossier réalisé par  
Michelle Frémont  
Pierre Magnetto  
Christelle Mauss  
Gilles Sarrotte

Dans l'éducation, « la science tient sa place en tant que valeur fondamentale de notre culture, en tant qu'élément essentiel de tout citoyen, en tant que facteur déterminant de développement économique pour le pays ». Dans un avis rendu en janvier dernier « sur l'enseignement scientifique et technique dans la scolarité obligatoire », l'Académie des sciences a rappelé les enjeux de l'éducation scientifique.

Depuis plusieurs années, scientifiques et enseignants (du second degré essentiellement) s'inquiètent d'une désaffection des élèves et des étudiants pour les études scientifiques. Entre 1995 et 2000 le nombre d'étudiants a diminué de 5 % dans les filières scientifiques et techniques, la baisse est de 10 % si l'on considère uniquement les filières universitaires (rapport Porchet 2002). L'ancien président de l'académie des sciences Guy Ourisson, tirait un bilan tout aussi alarmant. « Cette régression est préoccupante et risque de mettre en danger le renouvellement des cadres scientifiques et techniques », même si en France, la désaffection est moins marquée que dans certains pays voisins.

Le désintéressement des élèves est aggravé par un phénomène discriminatoire entre garçons et filles. Dans l'enseignement supérieur, ces dernières sont peu nombreuses à s'orienter vers des formations scientifiques et technologiques. Pour Nicole Mosconi, professeure de sciences de l'éducation à Paris X, « le système scolaire met en place

une espèce de processus qui divise les savoirs » (Fsc 231), tandis que Annette Jarlégan, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'Université Nancy 2, met en cause « le contenu des livres et des exercices » dans lesquels « les femmes sont numériquement sous-représentées ». Sur la sellette aussi les enseignants qui selon d'autres études attendent plus de réussite en mathématiques de leurs élèves-garçons que de leurs élèves-filles.

Le ministère a lancé en 2000 un Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (PRESTE). Ce dernier s'appuie sur une expérience innovante lancée en 1996 par le professeur Georges Charpak, prix nobel de physique en 1992 : La main à la pâte. L'opération vise à promouvoir au sein de l'école primaire une démarche d'investigation scientifique. Cette démarche reprise dans le PRESTE, engage les élèves dans un premier temps à donner

leurs représentations de l'objet ou de l'évènement proposé à l'étude. Ces représentations sont ensuite soumises à l'observation, à l'expérimentation en classe ou à la recherche de documentation, afin de valider ou non les hypothèses. Le travail se construit à partir des élèves : ce qu'ils connaissent, ce qu'ils ignorent, ce sur quoi ils s'interrogent. C'est une démarche de construction collective des savoirs qui s'oppose à un enseignement dispensé de manière frontale et péremptoire par l'enseignant. Cette manière d'enseigner n'est pas sans rappeler celle préconisée dans les nouveaux programmes de 2002 qui ont intro-

**« Le travail se construit à partir des élèves : ce qu'ils connaissent, ce qu'ils ignorent, ce sur quoi ils s'interrogent. »**



duit la littérature jeunesse dans le primaire et dont Christine Campoli, directrice adjointe de l'IUFM d'Amiens, estime qu'elle pousse l'enseignant à ne plus être « celui qui sait comment lire un texte, mais celui qui va aider les élèves à faire leur cheminement dans le texte ».

Alors que le gouvernement a lancé en 2004 un plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique, l'académie des sciences souligne le rôle essentiel de l'école primaire dès la maternelle dans l'éducation scientifique. « *L'enseignement de sciences peut développer chez les enfants l'attitude active d'investigation et d'observation, la confiance en soi et l'initiative, l'esprit critique et rationnel, la capacité d'argumenter, la rigueur et la richesse d'expression orale ou écrite.* »

Si le plan de rénovation semble avoir eu un réel impact, la récente réforme de l'Education nationale inquiète les enseignants. Ces derniers, peu préparés aux nouvelles pratiques, sont de plus en plus nombreux à s'im-

n'est guère compatible avec la Loi Fillon qui essaie de remettre au goût du jour le couple « *autorité et savoirs* » ne laissant guère de place à l'initiative, au tâtonnement et à la construction collective de l'apprentissage. En cette année 2005 choisie par l'UNESCO, comme Année Mondiale de la Physique, beaucoup reste à faire pour améliorer la situation dans le primaire, en particulier dans

le domaine de la formation (initiale et continue) et de l'accompagnement des enseignants. Dans sa circulaire de rentrée parue au BO du 5 mai, le ministère préconise de doubler en trois ans l'effort de formation des enseignants des trois cycles du primaire. Il n'annonce pas de moyens, à suivre...

### Ce qu'en disent les programmes

Depuis 2002, en matière d'enseignement des sciences, les élèves sont placés en situation d'élaboration d'une démarche expérimentale d'investigation, en « *priviliégiant l'action directe et l'expérimentation des élèves* » chaque fois que cela est possible. La procédure n'est pas passée inaperçue, puisque l'académie des sciences estime que « les programmes officiels de 2002 ont reconnu la valeur de cette démarche et mis en avant la pédagogie d'investigation ». Recherche documentaire, TIC et langage (oral et écrit) dans la classe sont mobilisés en permanence lors des séances de sciences. Le carnet d'expériences, individuel, est « *un outil personnel de construction d'apprentissages* », conservé tout au long du cycle. Ecrits collectifs par groupe puis avec le maître « *permettent soit le retour de chaque élève sur son propre cheminement, soit l'élaboration de propositions pour la synthèse de classe* ». Le monde de la matière et du vivant sont présents dans tous les cycles, complétés au cycle 3 par l'éducation à l'environnement, à la santé, l'énergie, le ciel et la terre, les constructions de l'homme.





## Les petits Darwin de Fresnes

*Ce jeudi veille de vacances, chez les CM2 de Catherine Damien à Fresnes-en-Woevre, les 27 élèves, habitués à travailler à partir de la démarche expérimentale en sciences, sont amenés à élaborer un procédé de classification des animaux...*

Au dessus de la grande feuille blanche au format d'affiche, les tas d'images se font et se défont. Les termes d'amphibien, coléoptère, crustacé, mollusque, branchie, tuba ou des noms d'insectes plus ou moins barbares résonnent dans la classe. Réunis par groupes de quatre, les élèves disposent de plusieurs dizaines d'images et de photos d'animaux aquatiques qu'ils vont devoir trier et classer. Tout doucement, une logique s'installe dans chaque groupe, suite aux confrontations d'hypothèses émises par les élèves. Dans le groupe 6, Florian propose de former la famille des « animaux qui transportent leur maison sur leur dos », un autre élève suggère « les vertébrés d'un côté et les invertébrés de l'autre », tandis qu'un autre propose « ceux qui vivent sur terre ou ceux qui vivent dans l'eau ». Aujourd'hui, dans le cadre de la démarche scientifique, observation et émissions d'hypothèses sont mobilisées. Même si, dans l'année, les élèves ont déjà péché et découvert les animaux de la mare dans un centre d'initiation à l'environnement, la majorité des insectes sur les images leurs sont inconnus, ce qui ne facilite pas leur travail de classification sur des critères qu'ils doivent eux-mêmes définir.

La démarche scientifique pratiquée dans la classe (comme elle est induite dans le cadre du plan de rénovation des sciences) offre aux élèves l'occasion d'observer, de manipuler, d'effectuer des recherches documentaires et d'expérimenter. L'enseignante, Catherine Damien, est épaulée pour l'occasion. Frédéric Corrier, un collègue d'une autre école, et Guy Durey, conseiller pédagogique dans la circonscription de Verdun, sont présents dans la classe ce jour-là pour analyser les procédures mentales des élèves et l'évolution de leurs représentations lors de la séance. Tous les trois participent à un groupe départemental de recherche sur l'amélioration des pratiques des enseignants dans le domaine des sciences. Ils cherchent donc en permanence à affiner la méthodolo-



gie expérimentale utilisée pour la faire partager à d'autres.

Le groupe 2 a lui sélectionné les antennes comme variable de tri, malgré un dilemme pour les reconnaître chez certains insectes. Mais la séparation des variables ne prend pas la même dimension dans chacun des groupes. Les enseignants, observateurs, cherchent à faire expliciter aux enfants leurs critères de regroupement. Dans le groupe 1, la « famille des animaux qui ont un corps plat et arrondi » (ressemblant plus ou moins à des scarabées) est déjà constituée. Pour mieux comprendre les procédures mentales utilisées par les élèves, Frédéric Corrier invite le groupe 3 à « écrire sur la feuille pourquoi ces animaux là sont ensemble ». Les élèves, comme l'explique Guy Duprey, « s'obligent ainsi à formuler l'explicitation d'une arborescence, ou au moins qui s'en approche ». D'ailleurs, les classements effectués par les élèves du groupe 5 relèvent d'une logique que les adultes ont du mal à cerner: Lauriane et Alaric trient par le développement ou par la chaîne alimentaire des animaux, tandis que Christophe et Lorène, visiblement plus réservés, peinent à se faire entendre lorsque Lorène suggère « de mettre ici ceux qui ont des pattes, et là ceux qui volent ». La per-

suasion d'Alaric l'a emporté. Pour le trio enseignant, le passage par l'exploration d'une mare a finalement pu « polluer leurs savoirs » en leur apportant des savoirs encyclopédiques pas forcément maîtrisés.

Il aura fallu un intermède géométrique à partir de carrés, triangles et cercles de couleurs, permettant de comprendre comment construire des familles, puis des sous-familles pour perturber les hypothèses de certains groupes. Sur 7 groupes, 5 ont remis en cause leur travail, en se réappropriant la démarche de classification, parfois dans des directions radicalement opposées. De nouvelles solutions ont ainsi répondu à de nouvelles interrogations.

D'ailleurs, comme le précise Guy Duprey en aparté, « il a fallu des siècles avant d'en arriver à la classification des espèces telle que nous la connaissons aujourd'hui, elle a été maintes fois remise en cause, on ne va pas demander aux enfants de la réinventer ». Au final, malgré des classifications parfois « étonnantes », les élèves ont réussi, à leur niveau, à construire des arborescences des espèces aquatiques. Leurs confrontations et échanges d'hypothèses sont somme toute assez semblables à celles que peuvent rencontrer les scientifiques pour résoudre leurs problématiques au quotidien.

# « La démarche d'investigation généralisée »

*Gilbert Pietryk, inspecteur général de l'Education Nationale, est président du comité de suivi national du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école.*

## *Quel bilan peut-on faire du Plan de relance de l'enseignement des sciences et des technologies à l'école ?*

Il est important de différencier le Plan de l'expérimentation de la Main à la pâte. Celle-ci s'est diffusée avec la caution de l'Education nationale en partenariat avec la communauté scientifique de 1996 à 2000, touchant environ 3 % de la population scolaire. Entre 2000 et 2003, le Plan a généralisé l'application de la démarche d'investigation, mais l'exigence de partenariats a été écartée car elle n'était pas applicable partout. Il est difficile d'en mesurer les effets. En 2004, 55 à 60 % des enseignants disaient « faire des sciences », mais est-ce faire des sciences selon les préconisations, en respectant les horaires, ou bien une fois de temps en temps ? Les IEN ont évalué à un tiers les cas de traces écrites en sciences. Pourtant je considère qu'on a fait un pas de géant car nous sommes partis de quelque chose de très faible. Sur le terrain les situations sont très contrastées entre départements, voire entre circonscriptions. Aujourd'hui nous aurions besoin d'avoir plus d'informations pour évaluer aussi l'apport de cet enseignement pour les élèves en terme de curiosité et d'ouverture, et pour les enseignants en terme de dynamisme. C'est une réflexion que nous avons avec l'académie des sciences.

## *Quels sont les liens avec l'académie des sciences ?*

Une des missions de l'académie est de « participer à la promotion des sciences ». Grâce à l'initiative de Georges Charpak en 1995, l'académie des sciences et l'INRP, puis l'Ecole Normale supérieure sont devenues partenaires dans le cadre de conventions signées avec certaines directions de l'Education nationale. C'est ainsi que s'est constitué le pôle innovant avec notamment le site de la Main à la pâte. Depuis le 7 avril dernier, à la demande du ministre de l'Education nationale, une nouvelle convention lie l'académie des sciences à la totalité



*Entretien avec*  
**Gilbert Pietryk**

*La démarche d'investigation implique un grand changement pédagogique, qui s'appuie sur le questionnement des élèves. Il faut aussi miser sur la formation continue qui doit évoluer quantitativement.*

du ministère et englobe tous les champs de l'Education Nationale.

## *Qu'en est-il du développement des ressources dans les écoles ?*

Dans le Plan, toute latitude a été laissée pour les aides, l'accompagnement et la formation. Il n'y a pas eu de solution uniforme. Des centres de ressources se sont créés hébergeant du matériel complémentaire. Pour les écoles qui n'ont pas eu la dotation initiale, des mallettes circulent au niveau de la circonscription. Mais pour former les enseignants à cette démarche, il faut une ressource en personnes. Ainsi des communes ont installé un centre ressources avec des animateurs pour leurs écoles comme à Bergerac. En Côte d'or, l'Inspecteur d'académie a or-

ganisé sur 3 ans, pour les enseignants de cycle 3 (60 % en ont bénéficié), une formation de 2 jours suivie d'un accompagnement en classe. En Seine et Marne, dans chaque circonscription, des écoles ressources ont été constituées avec des équipes volontaires en lien avec des formateurs de l'IUFM. Nous sommes particulièrement conscients que cet accompagnement est important et toutes les possibilités sont à exploiter : personnes ressources mais aussi conseillers pédagogiques.

## *Quelles actions sont prévues au niveau de la formation ?*

Les PE sont aux trois quarts non scientifiques. Mais il n'est pas nécessaire d'être de formation scientifique pour faire des sciences. L'IUFM doit leur donner les éléments qui vont leur permettre de comprendre en quoi consiste l'enseignement des sciences, et notamment la démarche d'investigation. Celle-ci implique un grand changement pédagogique, qui s'appuie sur le questionnement des élèves. Il faut aussi miser sur la formation continue qui doit évoluer quantitativement. Le ministre Fillon l'a annoncé dans son discours à l'académie.

## *Quels sont les développements pour l'avenir ?*

Les documents d'accompagnement ne sont pas suffisants, il faut aussi des aides. Le nouveau plan vise une continuité dès le plus jeune âge, de la maternelle jusqu'au Collège dont les nouveaux programmes vont s'appuyer sur ce qui est fait à l'école primaire. Un document pour la maternelle va être diffusé à 60 000 exemplaires. Nous allons aussi produire un DVD illustrant des séquences en mettant l'accent sur la façon de gérer les écrits, de construire la phase de structuration. Mais la différence aujourd'hui pour la relance du plan, c'est que tout est déconcentré, à la charge de chaque Inspecteur d'académie. C'est pourquoi il est important que le Ministère donne des directives.



## Maître de « science infuse »

**Comme dans plusieurs départements, les Alpes-Maritimes ont créé des postes de maître ressource en sciences et technologie. Olivier Riouffe occupe un de ces postes.**

Formé aux « sciences de la Terre », D.E.A d'hydrogéologie en poche, Olivier Riouffe, professeur des écoles a « toujours été branché par les sciences ». Il est, comme deux autres enseignants des Alpes-Maritimes, titulaire d'un poste ressource en sciences et technologie. Depuis septembre 2001, le département compte trois postes de ce type destinés à accompagner la mise en œuvre du Plan de rénovation de cet enseignement à l'école et les nouveaux programmes de 2002.

S'il jongle entre ses interventions dans le cadre de la formation continue, l'organisation d'opérations départementales comme « l'Ecole de la forêt », les réunions institutionnelles et les animations pédagogiques (23 modules de trois heures cette année), l'essentiel de son action est destiné aux séances effectuées dans les classes. Il répond à la demande des écoles des six circonscriptions dont il a la charge. Ici il établit une programmation en électricité. Il prend en charge

les premières séances avec les élèves, le maître de la classe terminant le cycle. Là, il aide une équipe à concevoir la programmation pour tous les cycles en fonction du pro-



**Olivier Riouffe, enseignant ressource en sciences et technologie dans les Alpes-Maritimes**

jet élaboré au niveau de l'école.

« Le danger, c'est d'être utilisé comme intervenant extérieur ». Olivier craint en effet « l'engrenage » du consumérisme, sans réelle prise en charge de l'enseignement des sciences par l'enseignant. Il voudrait centrer

son action vers « l'aide à la conception et à la réalisation de projets scientifiques, la mise à disposition d'outils et de supports nouveaux pour les écoles (expositions, site Internet interactif pour les écoles afin de mener des défis scientifiques avec la mise en ligne des travaux). Une approche qui lui semble plus dans la nature de sa mission. »

Quand il évoque l'opération « La main à la pâte », il sait que certaines critiques ont pointé « l'activisme » produit par le dispositif. Sans « avis tranché » sur la question, Olivier parle « de savant mélange entre contenu et démarche scientifique ». Il faut doser selon le thème de travail et les circonstances. En responsabilité de formation, il privilégie cependant « l'expérimentation ». Il propose aux enseignants de vivre « des situations directement transférables auprès des élèves parce que la démarche expérimentale est essentielle pour répondre aux questions que se posent les élèves ».

## La rénovation : moyens et validations

Le plan de rénovation s'est appuyé sur des constats pratiqués entre 1995 et 2000 : cet enseignement ne semble réellement pratiqué que dans 10 % environ des classes. La note de service du 8 juin 2000 fixe pour 2000-2003 les modalités du plan et prévoit une dotation spécifique en crédits pédagogiques pour des projets et équipements et en formation des maîtres (3,2 millions d'euros). Des documents multimédia et des outils pour la conduite de la classe sont proposés aux maîtres.

Dans le cadre du suivi des nouveaux programmes, des enquêtes annuelles\* évaluent les moyens et les résultats de leur mise en œuvre depuis 2002. Celles-ci font apparaître une nette diminution des crédits pédagogiques affectés aux sciences et technologies (1,825 millions d'euros) : ceux-ci représentant 7,3 % de l'ensemble des crédits en 2003 contre 8 % en 2002. Cette somme a été majoritairement consacrée à l'achat de mallettes de matériel et à la dotation de quelques centres de ressources.

En matière de formation, le nombre de journées-stagiaires pour les sciences et la technologie représentait 13 % du volume de la formation continue en juin 2003, il diminue à 11,5 % en 2004. Sur la même période, les animations pédagogiques sur cet enseignement

passent de 9 % à 7 %. Il faut dire que l'année 2003-2004 a été largement dédiée à la lecture.

Mais les efforts consentis ont été payants car l'enseignement des sciences fondé sur l'activité expérimentale des élèves n'a cessé de croître. Un rapport de l'IGEN en 2002 comptait 15 % de classes engagées dans cette pratique pédagogique : elles représentaient 33% en juin 2003 et plus de 57 % en juin 2004 (sur les 14 123 classes observées).

Il reste encore du chemin à parcourir car les thèmes du programme ne sont que partiellement abordés et de manière souvent dispersée. La conception et le suivi des écrits (carnet d'expériences) reste à approfondir.

Enfin les évaluations ne portent pas sur l'organisation et le pilotage des ressources et des accompagnements nécessaires, ni sur la répartition des dotations. La note de service proposait entre un demi et un poste de personne ressource pour un nombre de circonscription variant entre 3 et 6.

\*Enquête nationale sur la deuxième année de mise en œuvre des programmes 2002, Synthèse CSE, 12-07-2004

# « Susciter l'intuition dès l'école maternelle »

*Serge Tricoire professeur de sciences physiques à l'IUFM de Nice, a observé les modifications de l'approche de l'enseignement des science à l'école.*

**La mise en œuvre du plan de rénovation des sciences à l'école a-t-elle modifié l'approche de cet enseignement ?**

La pratique de l'enseignement scientifique au primaire est en augmentation, mais l'effort engagé la première année de la mise en œuvre du plan aurait dû être poursuivi sur cinq ans pour assurer un recyclage complet des maîtres. En effet, du fait de leur formation antérieure, ceux-ci ont tendance à privilégier l'apprentissage des résultats de la science plutôt que la démarche qui donnera du sens au savoir.

La réforme apporte certes une aide matérielle et technique non négligeable, des livres... C'est nécessaire mais pas suffisant. Les enseignants devraient être aussi accompagnés en classe, dans la mise en œuvre des démarches, par des personnels spécialisés en sciences. Ils savent que l'approche constructiviste est plus efficace à long terme, parce que les enfants peuvent plus facilement réinvestir les savoirs découverts, plutôt qu'appris par cœur.

Les enfants en recherche apportent énormément au maître et réciproquement, les uns et les autres prennent un réel plaisir au cours de la (re)découverte scientifique.

**Qu'entendez vous par « l'intuition scientifique » des enfants dès l'école maternelle ?**

Les maîtres sont extrêmement sensibles aux capacités de leurs enfants et désolés en même temps de ne pouvoir satisfaire à toutes leurs demandes, en particulier dans le domaine scientifique où ils se sentent démunis.

Au cours de sa croissance, l'enfant stocke dans le cerveau une quantité importante de matière intellectuelle. Vers l'âge de trois ans s'organise la mémoire. L'intuition, c'est la mise en relation des données engrangées qui ont un lien entre elles, permettant à l'enfant d'en construire une relecture créatrice de sens. Le rôle du maître est essentiel pour la susciter dès l'école maternelle, et en particulier dans le domaine scientifique.



*Entretien avec*  
**Serge Tricoire**

*Il n'y a pas de science sans problème à résoudre et pas de problème à résoudre sans questionnement préalable.*

**Quel peut-être le rôle de l'enseignant ?**

Il n'y a pas de science sans problème à résoudre et pas de problème à résoudre sans questionnement préalable. S'il n'y a pas de problème, les élèves ont peu d'intérêt pour les sciences. La difficulté pour le maître est de gérer méthodiquement cette investigation. Il faut qu'elle soit encadrée, sans être contraignante pour l'enfant. Le maître ne doit pas canaliser immédiatement ce dernier dans une position, mais l'amener petit à petit à tester toutes les hypothèses qu'il énonce et constater que toutes ne fonctionnent pas. L'erreur acquiert alors un autre statut. Elle n'est plus une erreur mais une voie qui n'est pas bonne. C'est un autre état d'esprit, celui de la recherche scientifique, constituée de 90% d'"erreurs"... Il permet progressivement à l'enfant de construire

les méthodes qui permettent d'aller plus rapidement vers les bonnes solutions.

**L'enseignant n'est-il pas plus en mesure d'engager des démarches d'investigation s'il maîtrise bien les contenus scientifiques en jeu ?**

C'est vrai. Mais j'observe que les étudiants comme les maîtres possèdent 80% des connaissances souhaitables. Ils ne s'en rendent pas compte par manque de confiance en eux. Le problème pour le formateur c'est d'identifier la façon d'évoquer ces connaissances déjà présentes, et surtout d'amener à les coordonner pour produire des hypothèses qui conduiront à de nouveaux savoirs. De même avec les enfants : on va rechercher, comparer des documents, expérimenter, discuter et recommencer si on ne sait pas.

**Qu'est-il essentiel d'aborder dans la formation des enseignants ?**

Dans le cadre d'une formation initiale en deux ans, la deuxième année en alternance serait plus adaptée à la pratique de classe. A partir de travaux de stages, ou en classe, des mises en commun permettraient de répondre aux questions précises des stagiaires dans tous les domaines pour faciliter, par exemple, un travail interdisciplinaire.

Autre nécessité, mieux adapter le contenu institutionnel des stages de formation continue aux besoins des maîtres. C'est une question d'efficacité. En redéfinissant, dès le début, le stage en fonction de demandes précises, on donne à la fois des ouvertures, des perspectives scientifiques plus actuelles et des outils adaptés à la classe.

Deux choses sont à retenir pour la réussite de l'enseignement des sciences : la nécessité de dédramatiser la mise en œuvre de cet enseignement pour redonner confiance aux enseignants et celle d'un suivi et d'un accompagnement des maîtres.



## handicap

### *Sensibilisation des plus jeunes*

L'UNAPEI (Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis) a envoyé à tous les enseignants de CP des outils pédagogiques numériques de sensibilisation au handicap. Le texte fait le point sur les dispositions législatives actuelles par rapport au handicap, sur la formation des enseignants, sur les façons d'« aborder la différence en cycle 1 », les moyens de réus-

sir une scolarisation et des exemples d'activités « au service de la mixité » dans les classes.

Par ailleurs l'association fait également parvenir aux enfants de 6 à 7 ans un numéro spécial handicap mental du « *Petit Quotidien* », de manière à sensibiliser également les familles.

Renseignements : [www.unapei.org/](http://www.unapei.org/)

« *L'idée du plaisir signifie que l'on va chercher à développer le bonheur de lire, comme si c'était le plaisir de lire qui était visé et non pas des compétences de lecture.* »

*Christiane Campoli,  
directrice adjointe de l'IUFM d'Amiens*

## prévention

### *Vivre avec le soleil en toute sécurité*

Les dommages sanitaires liés aux surexpositions solaires, en particulier les cancers de la peau et les interventions de la cataracte, atteignent des niveaux record ! Près de 1500 morts par an pour le mélanome avec un doublement du nombre de nouveaux cas tous les 12 ans environ. Dans ce contexte, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Académie de médecine et plus récemment le Plan cancer recommandent formellement de mener des actions de protection et d'éducation solaire auprès des enfants.

Vivre avec le Soleil est un programme de prévention pluriannuel, destiné aux enfants jusqu'à 12 ans, son volet scolaire s'inscrit résolument dans l'esprit et les contenus des programmes 2002 de l'école primaire. L'approche choisie met les sciences au service de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Différents « outils » - concours d'affiches, guide de l'enseignant... - sont disponibles sur le site : [www.vivreaveclesoleil.org](http://www.vivreaveclesoleil.org).

## quinzaine de l'école publique

### *Campagne « Pas d'école, pas d'avenir ! » du 9 au 22 mai*

Plus de 100 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école, dont 60 % de filles. L'objectif étant d'atteindre d'ici 2015 une scolarisation à 100 %. Depuis 2002, les campagnes de la Ligue de l'enseignement ont permis de récolter 600 000 euros.

Ils sont allés au soutien de projets éducatifs en Afghanistan, au Sénégal et au Maroc. Cette année, les fonds serviront à des projets éducatifs sur 6 pays : Burkina Faso, Liban,



Madagascar, Maroc, Roumanie, Sénégal.

Au-delà de ses engagements d'ouvrir l'école à tous, la Ligue de l'enseignement orientera sa campagne vers la scolarisation des filles, 2005 étant l'échéance de l'élimination des disparités d'ac-

cès à l'éducation entre les sexes. Malgré une avancée probante, les femmes représentent encore les deux tiers des adultes analphabètes dans le monde.

## hôpital des nounours

### *Dédramatiser l'univers de l'hôpital*

Quelques 150 écoliers de Marseille ont fait soigner leur peluche favorite à « l'hôpital des nounours », ouvert pendant deux jours dans un gymnase de l'université de la Méditerranée, dans le cadre d'une opération destinée à familiariser les enfants à l'univers de l'hôpital. Cette initiative, lancée en Allemagne il y a quelques années, a été reprise en France par des étudiants en médecine, des étudiants infirmiers et stagiaires. Vingt-huit villes participaient en avril à cette deuxième édition. Les élèves de cinq classes de primaire marseillaises ont ainsi eu la chance de faire ausculter ou vacciner leur Doudou malade. Au bloc opératoire, après avoir revêtu une blouse stérile, certains ont même pu assister en direct à une intervention consistant à recoudre un œil énucléé, accident fréquent chez les nounours.

## leçon de cinéma

### *Festival de Cannes pour 1800 élèves*

La période du festival est pour l'éducation nationale une occasion de rappeler la place du cinéma dans le système éducatif. Plusieurs initiatives sont entreprises par l'éducation nationale, en partenariat avec le Scéren. Ainsi, 1800 élèves de CM2 et de 6ème des académies de Nice et d'Aix-Marseille assisteront à une projection spéciale en avant première de nouvelles aventures de Kirikou intitulées « Kirikou et les bêtes sauvages » de Michel Ocelot, lors de laquelle le réalisa-

teur partagera son univers et son métier. Parmi les autres initiatives, les 17 et 19 mai, le public pourra échanger avec le réalisateur Claude Miller et le bruiteur Nicolas Becker. Ressources (DVD, site du CRDP de Nice, espace d'information), événements (prix de l'éducation 2005 dont le jury compte des enseignants...) et dispositifs au service de l'éducation à l'image et au cinéma complètent le festival. Une éducation à l'image dans un contexte qui en ferait rêver plus d'un.

## planète vue de l'espace

### *Images satellites gratuites*

Worldwind, le logiciel de visualisation de la Nasa, téléchargeable gratuitement, permet des visites du monde à toutes les échelles et avec des modes de représentation très différents, qui vont jusqu'à la visualisation du terrain en 3D.

<http://worldwind.arc.nasa.gov/screenshots.html>

Une approche de la terre originale, comme les spatonautes.



## photocopie

### *L'Etat participera*

Une des dispositions de la loi Fillon introduite par le Sénat prévoit que la charge des photocopies de documents protégés soit assurée par le budget de l'Etat alors qu'elle l'était jusqu'ici par les municipalités. Le ministère vient d'établir une convention avec le centre de protection des droits d'auteurs. Elle prévoit un versement du budget de l'Etat en contrepartie de la possibilité pour les enseignants de chaque école d'effectuer un nombre limité de photocopies de pages protégées (page d'albums, de documents, de livres, ...).

Economie oblige et lobbying des éditeurs aidant, le projet de circulaire de rentrée du ministère prévoyait que « l'usage des photocopies est proscrit en maternelle » : le SNUipp est vivement intervenu auprès du ministère et la phrase a été supprimée de la circulaire de rentrée récemment parue au BO.

Alison Pinchaud, institutrice anglaise

## Portrait



*Alison Pinchaud enseigne l'anglais dans des écoles de l'Yonne depuis 20 ans... avec un statut précaire, malgré son diplôme britannique d'institutrice.*

Prenant le contre-pied de son professeur de français, qui refusa qu'elle présente sa discipline au baccalauréat parce qu'elle « n'y arriverait jamais », Alison Pinchaud a adopté la France. Désireuse de « combler ses lacunes » et de gagner un peu d'argent, la jeune britannique est d'abord venue passer les étés au pair en Bourgogne au début des années 80... avant de rejoindre celui qu'elle y avait rencontré. Lorsqu'elle s'installe en France, en 1986, Alison vient, après quatre années d'études et de stages, de décrocher le diplôme de Bachelor of education honours degree, dominante musique. Diplôme qui ne lui est toujours pas reconnu par l'éducation nationale en tant que tel. « Vous avez le droit de passer le CRPE ou le CAPES » s'entend-t-elle dire régulièrement depuis lors.

Enseigner, c'est pourtant pour Alison une évidence. Aussi, a-t-elle vite commencé à donner des cours d'anglais dans des associations et MJC puis dans des écoles primaires, organisant voyages et échanges scolaires, rémunérée par les mairies. En 1992 elle devient habilitée par le ministère puis contractualisée sur 12 mois en 2001. Mais depuis deux ans, elle n'est plus payée que d'octobre à juin, sans aucune garantie que le contrat soit renouvelé. « Vous avez de la chance » s'obstine à lui dire l'administration... qui forme si peu les titulaires français qu'elle peine à en trouver pour enseigner les langues à leurs élèves. « Cette situation est folle, commente Alison, surtout en milieu rural où les échanges de service entre enseignants sont presque impossibles ». Avant d'ajouter : « être anglophone de naissance, avec l'accent et toutes les anecdotes culturelles, c'est pourtant un plus. »

Alors, pour pallier à l'incertitude de son statut d'intervenante scolaire, Alison enseigne l'anglais en entreprise ainsi que piano et violoncelle, mais se demande « quand même, à quoi sert l'Euro-pe ? »

Céline Lallemand

L'an dernier, dans l'atelier sur la prévention routière, Farid, Samantha, Carina, Lise, Aurélie, Sarah et Laëtitia ont exprimé les nombreuses difficultés auxquelles ils étaient confrontés dans la rue comme piétons mais aussi pour Laëtitia qui se déplace en fauteuil. « *C'est agaçant quand on est obligé de marcher sur la route, c'est dangereux, parfois il y a des accidents mortels* ». Ici ce sont des véhicules garés sur le trottoir, là c'est un dos d'âne impossible à franchir, et bien d'autres situations qu'ils ont photographiées avec l'éducatrice, Isabelle Chalamon. Très vite les élèves ont été amenés à différencier les problèmes techniques d'aménagement et les incivilités : « *l'alcool, la vitesse, le portable, ceux qui se garent sur des passages pour handicapés* ». En classe ils ont analysé et écrit des commentaires pour préparer un panneau d'information avec leurs enseignants, Martine Savigny et Michel Fèvre. Ceux-ci ont l'habitude de travailler avec l'image : ils l'utilisent de

« *Madame, Monsieur, Nous vous envoyons une lettre vidéo pour vous présenter des situations difficiles pour les piétons et les personnes en situation de handicap. Nous avons fait cette lettre pour pouvoir parler avec vous et d'autres personnes des difficultés que nous rencontrons. Nous vous faisons aussi des propositions.* »

façon transversale pour les apprentissages scolaires et l'éducation à la vie sociale. « *La connaissance et la maîtrise des technologies nouvelles peuvent constituer un apport intéressant pour ces jeunes, de 14 à 18 ans, relevant du handicap mental et/ou moteur, avec des difficultés*

*d'expression orale, de mémorisation, de lecture et de communication* ».

De l'avis général les photos ne sont pas assez « *parlantes* ». L'idée de montrer les piétons en situation réelle a progressivement conduit au projet de vidéo. Pour Farid, « *on voit tout ce qui se passe, ça explique mieux* ». Avec l'aide d'Abdelhazziz Azzouzi, personne ressource pour les TICE, les jeunes se sont familiarisés avec le caméscope. « *On a filmé tout ce qui n'était pas bien dans la rue* ». Pendant ce temps les élèves ont été aussi filmés par l'équipe du CRDP de Créteil. En effet pour Michel Fèvre, « *nous manquons de temps et de technicité* » et le rôle du CRDP a été déterminant aux différentes étapes du projet : tournage, dérushage, enregistrement des textes en « *voix off* » et mon-



## La rue, c'est pour tout le monde !

**Les jeunes scolarisés à l'IME Robert Desnos à Orly dans le Val de Marne ont produit une « lettre vidéo » pour que tout le monde puisse circuler en ville avec aisance et en toute sécurité.**

### Programmes pour le cycle III (2002)

« *L'éducation civique n'est pas, en priorité, l'acquisition d'un savoir, mais l'apprentissage pratique d'un comportement. Ce domaine n'est donc pas lié à un enseignement, mais à tous.* »

tage.

Cette lettre vidéo est conçue dès le départ pour montrer les difficultés et faire des propositions aux pouvoirs publics, aux élus et aux associations. Elle participe d'un véritable travail citoyen qui s'adresse aussi aux parents, aux habitants de la commune et aux autres écoles. Ainsi les jeunes – rejoints par Jordan, Priscilla et Marie- ont cherché des solutions avec leurs enseignants. Farid a fait un plan pour aménager le passage protégé en conciliant ralentisseur et passage de fauteuils ou poussettes. Le conseiller municipal de Choisy le Roi va transmettre le projet aux services techniques de la ville. Une publication est prévue dans le bulletin départemental du Val de Marne. Sarah raconte la promesse de Mme Montchamp, secrétaire d'état aux personnes handicapées, de transmettre la lettre au ministre des Transports. D'autres personnes contactées n'ont pas répondu : « *si ça se trouve, ils s'en foutent* », lâche Farid.

A travers cette aventure les élèves apprennent leur vie de citoyen : identifier les interlocuteurs, solliciter les rendez-vous, préparer les entretiens, ... Tout un travail riche d'expression orale et écrite et d'apprentissages des codes sociaux s'est déroulé cette

année. Parfois ils sont un peu déçus car les solutions n'arrivent pas vite, il faut être patient. En attendant la lettre vidéo est visible sur le site [http://www.accreteil.fr/ID/94/c13/ime/lettre/lettre\\_video.html](http://www.accreteil.fr/ID/94/c13/ime/lettre/lettre_video.html) ainsi que sur le site Internet [lesite.tv](http://lesite.tv), coproduit par France 5 et le CNDP. Elle sera bientôt disponible sur un CD-Rom. Enfin la lettre vidéo est nommée pour participer au Trophée de l'ADAPT\* le 10 mai à Lyon. Mais pour tous, cette expérience pour changer la rue, c'est surtout pour mieux vivre tous ensemble.

\*Association pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

*Les élèves de l'IME réunis pour expliquer la démarche qui les a conduit à réaliser une vidéo rendant compte de leurs difficultés de déplacement dans la rue.*

## ETUDES

**Jean-Luc Millet,**

Coordinateur du secteur de ressources et de production audiovisuelle du CRDP de Créteil

### « Encourager une attitude réflexive chez les jeunes »

#### **Quelle est la nature de votre intervention ?**

Nous offrons des ressources matérielles, techniques et humaines depuis le primaire jusqu'au lycée. Les enseignants peuvent venir dans les locaux qui sont équipés de toutes les ressources audiovisuelles. Les personnels sont pour la plupart issus de l'enseignement. Le CRDP a aussi une mission dans le cadre du service public d'édition de proximité pour tout ce qui touche à l'image pour promouvoir les projets sur l'éducation à l'image et produire des outils éditoriaux. Ce sont des ressources gratuites et, pour beaucoup, accessibles sur le site Internet [lesite.fr](http://lesite.fr) et sur France 5.

#### **Quel a été votre rôle pour la Lettre vidéo ?**

Ce n'est pas qu'un travail de technicien mais une réflexion en amont sur le rôle de l'image et sur la façon d'aider dans le projet. Nos activités de production nécessitent un travail de longue haleine. Ainsi le choix de faire ensuite des commentaires en voix off a impliqué de retravailler les images. Cela a

encouragé une attitude réflexive chez des jeunes qui ont plutôt l'habitude de subir les images.

#### **Ce genre de pratique vous paraît-elle suffisamment développée ?**

Ce qui me semble important, c'est qu'aujourd'hui les enfants baignent dans l'image. En classe il faudrait plus travailler sur la lecture d'images et le fait de produire aide les élèves à comprendre. Mais ce n'est pas acquis comme activité à part entière pour les enseignants. De plus cette activité a quasiment disparu en formation initiale comme en formation continue et les collègues sont démunis.

#### **Vous avez parlé de projets importants ?**

Pour 2007, en prévision de l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à la Porte Dorée, un travail de mémoire sur l'immigration doit être mené dans une quinzaine de classes en Ile de France que nous suivrons en collaboration avec Benoît Falaize. Ce projet a une dimension nationale qui dépasse le simple cadre académique et rectoral.

## Concours PE : nouvelle maquette pour la session 2006



L'arrêté concernant la nouvelle maquette du concours de recrutement des professeurs des écoles est paru, suscitant des interrogations et des inquiétudes de la part du SNUipp. Inquiétudes d'autant plus fortes qu'il n'y a aujourd'hui aucune information

sur le contenu du cahier des charges de la formation initiale. En effet, les choix opérés et la place des disciplines dans le concours, leur coefficient, ne peuvent être déconnectés d'une réflexion sur le métier d'enseignant. Pour le SNUipp, le caractère pédagogique des épreuves a été préservé. A sa demande, toutes les disciplines des épreuves d'admissibilité comportent désormais des programmes nationaux. Une épreuve d'admissibilité d'histoire-géographie / sciences-technologie est ajoutée, ce qui permet de sortir du duo math-français comme seule discipline sélective. L'épreuve d'entretien à l'admission comporte désormais deux parties, l'une de réflexion sur le domaine éducatif, et l'autre sur un domaine artistique ou la littérature jeunesse, une nouveauté. Une confusion risque de s'installer à propos de cette épreuve dont la dimension pré-professionnelle est dénaturée. D'autre part, des problèmes d'organisation risquent de se poser : est-ce le même jury qui fera passer les deux parties de l'entretien ?

L'épreuve de langue étrangère devient obligatoire. Encore faudrait-il que les cycles universitaires permettent aux étudiants de ne pas interrompre leur apprentissage d'une langue, ce qui est loin d'être le cas actuellement. De plus, il serait nécessaire d'assurer lors de la PE2 une formation relative à la didactique des langues. Les candidats devront justifier d'un pré-requis en natation et en secourisme, ce que le SNUipp a contesté, car la mise en place de formation en secourisme pendant l'année de PE2 pourrait être mise en lien avec les formations à la responsabilité des enseignants et la sécurité des élèves. En ce qui concerne la natation, ce pré-requis ne saurait constituer une compétence à enseigner la natation, et il appartient à la formation de mettre en place des modules permettant de s'y préparer. Si le rétablissement de l'entretien en EPS paraît satisfaisant, le peu de choix d'épreuve offert aux candidats est regrettable (danse et course uniquement).



**Avancement des enseignants détachés :** les délégués du SNUIPP ont rapellé l'exigence de l'avancement de tous au grand choix. Ils ont une nouvelle fois dénoncé les modalités d'intégration dans le corps des PE qui aboutissent au blocage à l'ancienneté de l'avancement des PE sortis des IUFM ayant atteint le 7ème échelon. Enfin, ils ont réaffirmé l'exigence de rendre accessible à tous l'indice 782 correspondant à l'actuel dernier échelon de la hors classe.

**Affectation d'enseignants spécialisés dans les TOM :** pour la Polynésie (3 opt.A, 1 opt.B, 1 opt.D, 6 opt.E, 1 opt.F, 1 opt.G, 1 dir. Adj. SES, 9 psy. sco. et 23 IMF). Pour Mayotte (1 opt.A, 1 opt.B, 1 opt.C., 7 opt. D, 4 opt.E, 5 opt.F, 3 opt. G, 1 secr. CDES, 5 psy. sco., 9 IMF, 1 dir. Dle AIS). A noter que les candidatures pour la Polynésie ne seront plus étudiées par la CAPN mais directement par le TOM. Ont également été étudiées à la CAPN les candidatures au stage de di-

recteur d'établissements spécialisés et les candidatures aux stages CAPA-SH A, B et C.

### Temps partiel à 80 %

Une lettre du ministère du 30/03/05 précise les modalités d'organisation du temps de travail à 80 % payé 85,7 % dans un cadre annualisé comme suit : soit 7 demi-journées par semaine + 8 1/2 journées à répartir sur l'année (calendrier classique), soit 6 1/2 journées par semaine + 16 demi-journées à répartir sur l'année (calendrier à 4 jours).

### Retraite à jouissance immédiate, parents de 3 enfants

Le décret 2005-149 fixe une condition supplémentaire, à savoir la nécessité d'avoir cessé le

travail au moins 2 mois pour chaque enfant. De fait, la plupart des pères de 3 enfants ne pourront bénéficier de cette possibilité.

## Questions / Réponses

### *Ma demande de changement de département en métropole ayant été satisfaite, puis-je percevoir une indemnité de changement de résidence ?*

Les fonctionnaires qui ont obtenu un changement de département à leur demande peuvent bénéficier, sous réserve des restrictions ci-après, de 80% de l'indemnité forfaitaire et de la prise en charge à hauteur de 80% des frais de transport des personnes entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative.

S'applique une condition relative à la durée du service antérieur, qui doit être de 5 ans, ou 3 ans si le changement est lié à une promotion ou une première mutation dans le corps.

Le calcul de la durée de service exigée ne tient pas compte des changements de résidence précédents non indemnisés.

Aucune condition de durée n'est exigée si la mutation permet de rapprocher, soit dans le même département, soit dans un département limitrophe, un fonctionnaire de son conjoint ayant la qualité de fonctionnaire ou d'agent contractuel de l'état, militaire ou magistrat, ou fonctionnaire ou agent contractuel de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

L'affectation provisoire n'ouvre pas droit à indemnisation; l'affectation provisoire est toutefois assimilée à une affectation définitive, lorsque l'agent conserve cette affectation pendant au moins deux ans. Les indemnités sont alors versées à l'expiration de la période de 2 ans.

### *La préparation à l'examen du CAPA-SH étant désormais organisée en alternance, faut-il considérer qu'il s'agit d'une formation s'inscrivant dans une même année scolaire et donc suspendre l'indemnité ZEP lorsque les enseignants sont en stage en centre de formation ?*

Les dispositions du décret du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH sont sans influence sur les modalités d'attribution de l'indemnité ZEP : les stagiaires peuvent la percevoir lorsque l'école dans laquelle ils exercent est située en zone d'éducation prioritaire. Elle est versée à un taux fixé forfaitairement en proportion du temps d'enseignement. Aussi, les stagiaires du CAPA-SH effectuant près des deux tiers de leur service devant élèves, ils perçoivent les deux tiers de l'indemnité.

### • Lu au BO •••••

- Comité central d'hygiène et de sécurité - CCHS ministériel compétent pour l'enseignement scolaire - réunion DU 4-11-2004 - n°13 du 31 mars 2005
- Promotions - accès à la classe exceptionnelle des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS - année 2005 - n°14 du 7 avril 2005
- Centres éducatifs fermés - organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé - n°15 du 14 avril 2005
- Formation continue - dispositifs nationaux spécifiques dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS) - année 2005-2006 - n°15 du 14 avril 2005
- Enseignements adaptés - modules de formation d'initiative nationale - n°15 du 14 avril 2005
- Prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de TED (pages I à XXVII) - encart n°15 du 14 avril 2005
- Examen - obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée - session 2006 - n°16 du 21 avril 2005
- Examen - diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2006 - n°16 du 21 avril 2005
- Avantages en nature - évaluation de l'avantage en nature logement en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale, de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) - n°17 du 28 avril 2005
- Professeurs des écoles - détachement de fonctionnaires dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2005 - n°17 du 28 avril 2005
- Liste des établissements scolaires français à l'étranger - encart n°17 du 28 avril 2005
- Rentrée scolaire - préparation de la rentrée scolaire 2005 - n°18 du 5 mai 2005
- Education à l'environnement - dispositif interministériel « À l'école de la forêt » - n°18 du 5 mai 2005
- Congés annuels - calendrier des fêtes légales - année civile 2005 - n°18 du 5 mai 2005
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école - encart n°18 du 5 mai 2005

## INDEMNITÉS DANS L' AIS

### Directeur EREA

Bonification indiciaire	120 points
indemnité de sujétions spéciales	2748,96 / an
indemnité EREA	1487,16 € / an
indemnité de responsabilité de direction d'établissement	1072,33 / an
Directeur appartenant au corps des instituteurs spécialisés :	15 points
Directeur appartenant au corps des PE spécialisés : Indemnité de fonction particulière	795,84 / an
Bonification indiciaire	

### Directeur d'ERPD

Bonification indiciaire	120 points
indemnité de sujétions spéciales	2748,96 /an
indemnité de responsabilité de direction d'établissement	1072,33 /an
Directeur appartenant au corps des instituteurs spécialisés : Bonification indiciaire	15 points
Directeur appartenant au corps des PE spécialisés : Indemnité de fonction particulière	795,84 /an
Indemnités de sujétions spéciales (indemnités de charges administratives)fonction particulière	925.44 +20% si ZEP
indemnité ERPD	1487,16 € /an

### Directeur SEGPA

Bonification indiciaire	50 points
indemnité de sujétions spéciales	2748,96 € /an
indemnité SEGPA	1487,16 € /an
Directeur appartenant au corps des instituteurs spécialisés : Bonification indiciaire	15 points
Directeur appartenant au corps des PE spécialisés : Indemnité de fonction particulière	95,84 € /an
Si ZEP : indemnités	1102,56 € /an

### Interim direction SEGPA

*Sur votre arrêté d'affectation doit être mentionné " intérim de direction ". Vous devez voir le gestionnaire de votre collège avec votre arrêté d'affectation pour qu'il installe les indemnités auxquelles vous avez droit.*

indemnité de sujétions spéciales	2748,96 € /an
indemnité SEGPA	1487,16 € /an
Si instituteur spécialisé : Bonification indiciaire	15 points
Si PE spécialisé : Indemnité de fonction particulière	795,84 € /an
Si ZEP : indemnités	1102,56 € /an

## Littérature de jeunesse

# Histoire commune

*C'était au printemps de 1871. Le 18 mars, ils avaient sauvés les canons de Montmartre que Thiers voulait remettre à l'ennemi prussien. La Commune de Paris naissait. Le 28 mai, elle agonisait dans un bain de sang. La répression fut féroce : 30000 massacrés, 36000 prisonniers, 4586 déportés en Nouvelle-Calédonie... Entre temps, eux, les Communards, avaient ébauché un monde plus juste : plus de travail de nuit, plus de retenues sur salaire, ouverture d'ateliers coopératifs, et même, grâce à l'action des femmes « A travail égal, salaire égal », plus de dettes, plus d'expulsions, réquisition de logements vides, l'insurrection pour les filles, une école nouvelle gratuite, obligatoire et laïque, une Culture accessible à tous...*

**Le temps des cerises (A) P. Dumas – Ecole des Loisirs 1990 (18,30 euros) Dès 8 ans (Liste Cycle 3)**

Dans ce magnifique album, P. Dumas met en parallèle la chanson de J-B Clément « Le temps des cerises » et les événements de la Commune. Pas d'autre texte. Les grandes aquarelles en double page où domine le rouge, soulignées de traits à la sanguine, évoquent le petit peuple de la Butte Montmartre qui chante et danse sous les cerisiers. On croise Clément lui-même et son violon. Puis c'est la disette liée au Blocus, les barricades où meurt un enfant qui rappelle le Gavroche de 1830, le massacre des Fédérés, les convois des prisonniers ; la déportation...



Quant au portrait de femme couronnée de cerises qui clôt le livre, est-ce Louise Michel, figure emblématique de la Commune, déportée pendant 7 ans en Nouvelle Calédonie, amie des Kanaks ? L'album, très symbolique, nécessite des connaissances sur cette blessure de notre histoire. C'est pour les enfants une excellente occasion de la découvrir.

**Séraphine (R) M. Despléchin – Ecole des Loisirs 2005 (9 euros). Dès 12 ans**

Ah ! Le joli roman que voilà ! Par la grâce de l'écriture de Marie Despléchin, allègre, savoureuse, très dialoguée, les larmes se mêlent au rire. Nous sommes en



1885, sur la Butte à l'ombre du sinistre chantier du Sacré-Cœur. Séraphine, 13 ans, recueillie par un curé au chevet de sa mère mourante, travaille chez l'austère couturière Jeanne. Mais elle est bien décidée à changer de vie, avec l'aide du curé, de sa tante courtisane, d'un peintre de la Butte, de gens dont elle ne soupçonnait pas l'amitié, et surtout de Sainte-Rita, patronne des causes désespérées... Nous découvrons avec elle, par bribes, comme un puzzle, le passé de tous ces gens de Montmartre, intimement lié à la Commune de Paris. On croise même Louise Michel libérée du bagne ainsi que des personnages bien campés du roman précédent de l'auteure « Satin Grenadine ». Elle y évoquait avec le même bonheur, dans le contexte social de l'époque, l'émancipation de la petite Lucie, fille d'une famille bourgeoise du centre de Paris. Dans ces deux livres, la peinture sociale est à la fois réaliste, et pleine d'humanité.

**Les diables blancs, J. Wintrebert – Gallimard (Page blanche) 1993 (11,90 euros) Ados & adultes**

Le jour des 20 ans d'Aurelle, les Versaillais entrent dans Paris. Les Fédérés dressent des barricades, le canon tonne, les incendies flamboient, la chasse au communard tourne à la boucherie. Jusqu'alors,

Aurelle, jeune bourgeois étudiant en médecine ne se sentait pas vraiment concerné, mais il le devient quand sa cousine Annelise, qui a pris parti pour la Commune, se fait massacrer par des soldats sous ses yeux. Dénoncé, il est incarcéré puis déporté en Nouvelle-Calédonie. C'est la suite qui fait l'originalité du livre. Il découvre là que ses compagnons, condamnés pour avoir voulu un monde plus juste et solidaire, considèrent les Kanaks comme des sous-hommes. Seule Louise Michel les soutient, découvre leur culture, éduque leurs enfants. Lui-même tisse de profonds liens d'amitié avec Daoumi, un jeune Kanak. Mais l'exploitation des kanaks est telle qu'ils se révoltent en 1878. La répression, là aussi, est sanglante. Lors de l'amnistie des communards, éccœuré par l'attitude des blancs, blessé par le suicide de Daoumi, il décide de s'installer sur l'île avec Isabelle la tendre métisse et des survivants kanaks.

### Autres récits

« Bastien gamin de Paris » (R) B. Solet – Syros

« Temps sans frontières » (R) L. Korbe – Castor-Poche

« Les lumières du matin » (R) R. Bigot – Actes-Sud junior

« Cœur de Louve » (R) J-M Beaudé – Gallimard (FJ)

### Bande dessinée

**Le cri du peuple (BD) J. Vautrin & Tardi – Casterman (4 tomes)**



### Documentaires

**J'étais enfant pendant la Commune de Paris (FD) F. Mathieu – Sorbier Louise Michel (D) E. Morin-Rotureau – PEMF**

**Marie-Claire Plume**

Consultez cette rubrique développée avec tous les titres commentés, sur le site du SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html> : Livres de jeunesse

# Quels trésors !

Deux cent trente sept classes ont relevé le difficile défi lancé par la Bibliothèque Nationale de France, France 5, le Conservatoire du littoral, la Ligue de l'enseignement et le SNUipp : réaliser une carte au trésor.

Le premier prix a été décerné aux CM2 de l'école Pablo Picasso de Berre l'Etang (13). Leur carte aux reflets bleus, construite autour d'une belle rose des vents, les



conduira, fin juin, en classe de découverte sur l'île d'Oléron, dans un centre de la Ligue de l'enseignement.

Un prix spécial du jury et un appareil photo numérique couronnent le magnifique travail de la CLIS de l'école la Valentine, à Marseille,



dont la carte est un voyage réflexif, avec languettes à tirer, textes et créations plastiques, sur la pollution des mers.

Concours oblige, le jury a dû faire des choix... en se basant sur le respect des consignes : utilisation de repères spatiaux tels que l'échelle, l'orientation ou le quadrillage, présence de légendes, grande place de la mer, conjugaison de données réelles et imaginaires. La créativité de chaque classe faisant bien sûr le reste. Certaines tablant sur une présentation classique, très soignée, comme de véritables cartes marines, quand

d'autres ont opté pour un jeu menant, ou non, à découvrir le trésor. Le tout truffé de néologismes amusants et pleins de philosophie, révélateurs de dynamiques activités langagières et illustré par de superbes dessins, peintures, photos et/ou collages. Une présélection des productions s'est donc avérée nécessaire pour les départager et a permis de les présenter aux responsables de la BNF, comme l'une des suites du dossier pédagogique de leur exposi-

tion « La mer, terreur et fascination ». Les différentes cartes de cette sélection sont d'ailleurs visibles sur le site du SNUipp et seront exposées à La Londe les Maures, lors de la prochaine université d'automne du syndicat.

À noter une importante participation de l'enseignement spécialisé et la qualité de l'ensemble des productions reçues, témoignant du riche travail effectué en amont.

Le prix cycle 2 va aux CP de l'école polyvalente de la Goutte d'or, à Paris, qui recevront aussi un appareil photo numérique pour saluer leur splendide carte-chasse au « trésor »

(une goutte remplie de paillettes d'or au sud de la « mère des mers »), un jeu plein d'humour et de petits détails savoureux.



Un appareil photo aussi pour le prix maternelle décerné à la grande section de l'école Charles Perrault, à Taverny



(94). Sa carte quadrillée aux couleurs vives permettant de découvrir le trésor du rocher des sirènes, en se déplaçant selon un code fait de petites flèches, souligne notamment un beau travail sur l'espace.



## Du traité de Rome à la convention

Depuis le traité de Rome et la création du marché unique européen en 1957, les gouvernements ont donné la priorité à une Europe centrée sur la liberté de circulation des capitaux et de la concurrence. Au fil des traités, le choix des politiques libérales a imposé à la construction européenne des règles économiques contraignantes réduisant les dépenses publiques au nom des critères de convergence monétaire, ou favorisant la libre concurrence au détriment des services publics.

A l'inverse, très peu de réponses ont été apportées aux besoins sociaux par la construction de nouveaux droits pour les salariés et citoyens à l'échelle européenne. Pas de réponse qui rende ces droits contraignants. Par exemple, il faut attendre 1989 pour l'adoption de la « Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs » au Conseil européen de Strasbourg. Ce texte reprend les normes essentielles de l'Organisation internationale du travail (OIT), sauf en matière de salaire minimum et de liberté syndicale des fonctionnaires, mais il n'est pas contraignant.

L'un des enjeux du sommet européen de Nice en décembre 2000 a été d'inscrire dans le traité un véritable socle de droits fondamentaux justiciables. Droits fondamentaux, au sens de droit universel et non minimal qui renforce partout et pour tous le droit existant. Avec le refus de la construction libérale, cette exigence est au cœur de la première grande mobilisation intersyndicale européenne du 6 décembre qui rassembla plus de 60000

manifestants. Insuffisante, la « Charte des droits fondamentaux » est adoptée à la sauvette. Elle n'est pas intégrée au traité de Nice et n'a donc pas de caractère contraignant. Mais pour la première fois, les droits civils et politiques et les droits sociaux, économiques et culturels ne sont pas dissociés.

A partir de 2002, l'un des enjeux de l'élaboration du projet de traité constitutionnel, reste pour le mouvement syndical européen, l'inscription de la Charte des droits fondamentaux dans le texte pour la rendre contraignante. Mais en l'état, elle reste insuffisante et demeure en deçà de textes internationaux, telles la Convention européenne des droits de l'homme de 1951 à laquelle par ailleurs tous les Etats membres sont adhérents. Si des droits deviendront contraignants, des objectifs et des valeurs affirmées par le traité seront contredits par les orientations économiques développées dans la partie III. Que deviendront le plein emploi, le progrès social, la lutte contre l'exclusion et toutes les formes de discrimination, la promotion de la justice et de la protection sociale désormais affirmés, dans un cadre économique déterminé ? Crainte fondée. Après l'euromanif de Bruxelles le 19 mars dernier, le mouvement syndical et social devra encore mobiliser pour imposer le droit en faveur « des valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité... (1) ».

(1) préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'union dans projet de constitution, partie II.

Les partisans du traité estiment que l'inclusion de la Charte des droits fondamentaux (titre II) dans le traité est en soi une innovation. Pour eux, la clause dite de non-régression garantit que si le droit national est plus favorable au citoyen que la norme européenne, c'est le premier qui s'applique tant qu'il reste dans le cadre de la norme (art III-210-5b). En fait, le traité reste subordonné au préambule définissant un espace européen « où la concurrence est libre et non faussée », ce qui réduit considérablement sa portée et sa force juridique. Pour sa part, la FSU « s'inquiète de ce que la concurrence puisse devenir la loi régissant les rapports sociaux entre les hommes et les rapports entre les Etats ». Dans le préambule du traité, « une économie sociale de marché » et « le plein emploi » sont inscrits dans les objectifs de l'union (art I-3). Mais, la Charte affirme un « droit à travailler » et une « liberté de

### Le SNUipp continue

« Le traité reprend en l'état la charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice, qui bien qu'elle affirme certains principes auxquels nous souscrivons, n'énonce que des principes généraux peu contraignants et des droits au rabais » estime le SNUipp. Pour lui, en « donnant une valeur constitutionnelle à des choix de politique économique », le traité met ces dernières « sur le même plan que des valeurs morales, des libertés politiques ou des objectifs sociaux dont on sait par expérience qu'ils sont peu compa-



# pe cherche ses droits fondamentaux

chercher un emploi » (art II-75). Ce qui est bien différent du droit au travail défendu par le syndicalisme qui implique la responsabilité des états à assurer ce droit pour la collectivité. Alors que la formulation retenue transfère cette responsabilité sur les individus. Cependant, les politiques de l'emploi ne relèvent pas de l'union, cette dernière se contentant de prendre des mesures pour coordonner les politiques des états membres (art I-15), et que la Charte ne s'applique qu'aux compétences communautaires.

Le chapitre « égalité » de la Charte stipule que « toutes les personnes » sont égales en droit, interdit toute discrimination, respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique, établit les droits des enfants et des personnes âgées et prône l'intégration des personnes handicapées (art II-80 à II-86). Il traite aussi de l'égalité entre femmes et hommes (art II-82) et ce principe n'empêche pas de prévoir « des avantages spé-

cifiques en faveur du sexe sous-représenté ». Les associations de défense des droits des femmes trouvent le texte timoré, ne disant rien sur les droits des femmes à disposer de leur corps, sur le droit à l'IVG ou sur le droit au divorce.

Sur le thème de la solidarité, plusieurs articles sont controversés. Le droit de recourir « à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève » (art II-88), est reconnu pour les travailleurs et les employeurs c'est à dire la possibilité d'empêcher les salariés de travailler en cas de conflit social. Ceci-dit, la charte stipule que le droit de grève se met en œuvre « conformément aux législations et pratiques nationales », tout comme l'article II-90 selon lequel « tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié ».

La question des retraites n'est abordée (art II-94) que sous l'angle du droit d'y accéder. Plus globalement celle du « droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux dans les cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse ». La politique sociale relevant des compétences partagées (art I-14), l'Union prétend soutenir l'action des pays membres en la matière (art III-209 et 210). Il aurait fallu préciser si ce droit d'accès doit résulter d'un système basé sur la solidarité nationale ou, sur les systèmes d'assurances privées ou de fonds de pensions. Sur la santé, la charte affirme le principe du droit d'accès à la prévention et aux soins, mais ce domaine reste de la seule compétence des états membres.

L'article II 96 « reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général ». Le texte n'inscrit pas les services pu-

blics dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union. Il les remplace par les SIEG qui, dans le titre III (art III-166) sont soumis aux règles de la concurrence. Mais cet accès reste organisé dans le cadre des « législations et pratiques nationales ». Le SNUipp regrette que « cette conception, qui réduit le service public à destination des plus démunis (avec la notion de service universel), organise la société à deux vitesses, alors que par ailleurs le traité affiche un objectif de cohésion sociale. Elle est aggravée par

*L'idée qu'une mission de service public peut être aussi bien assurée par un opérateur privé que public ».*

Enfin, dans sa partie V relative à la citoyenneté, la Charte établit un droit de pétition (art II-104) devant le parlement européen pour « tout citoyen de l'Union ainsi que toute personne physique ou morale ».

Ce droit vient en complément de celui énoncé à l'article I-47

selon lequel « un million » de citoyens « ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres », peuvent « inviter la Commission » à soumettre une proposition de loi. Mais il ne s'agit que d'une « invitation », la Commission pouvant très bien enterrer le texte, même dans le cadre d'un rapport de force en Europe favorable au texte proposé par les pétitionnaires.

Au bout du compte, la plupart de ces droits auront beaucoup de mal à être invoqués devant la cour de justice européenne et donc à devenir effectifs. Soit parce que la Charte ne s'applique que quand est mise en œuvre le droit de l'union, soit parce qu'il y a un renvoi aux législations nationales, soit parce que l'interprétation faite par le presidium de la convention qui a élaboré la Charte ne le permet pas.

**La FSU  
« s'inquiète de ce  
que la concurrence  
puisse devenir la  
loi régissant les  
rapports sociaux  
entre les hommes  
et les rapports  
entre les Etats »**

## à exprimer sa condamnation

tibles avec une société fondée sur la concurrence ». « Les services publics ne sont pas inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union », constate le syndicat. Et les Services d'intérêt économique général « ne sont jamais définis par des principes et des critères positifs résultant de la délibération démocratique et du choix des citoyens ». « Sans donner de consigne de vote, le SNUipp continue à exprimer sa condamnation et son rejet de la Constitution ».

## Cinéma

### L'intrus

Montrer un voyage, quand son but n'est pas expliqué au spectateur ? Spectateur à qui l'on offrira à la fin quelques indices pour qu'il essaie, à reculons, de comprendre ce qu'il vient de voir ? Le défi n'est pas mince et Claire Denis le relève avec force. Un homme de soixante-dix ans vit seul avec deux chiens dans une cabane isolée du Jura. Il croise une sauvageonne, une pharmacienne dont il est l'amant, une femme qui élève des chiens et qui ne veut pas être touchée par lui, un jeune homme qui semble être son fils et qui a épousé une douanière. Tout cela, dès le début, est incompréhensible ou plutôt difficile à mettre en ordre. En même temps, avec des images d'une beauté exceptionnelle, un son précis et présent, le film est dès le début, émouvant, troublant. On sent qu'on a affaire à une grande histoire, tout en n'en recevant que des bribes. Seulement ce que Claire Denis a décidé de nous livrer. L'homme passe par une banque de Genève et part bientôt très loin de l'Europe, pour des déplacements toujours aussi troublants et qui nous fascinent sans dévoiler leur mystère. Une greffe du cœur plus tard et à la fin, oui, on apercevra quelques pistes en



© Pyramide Distribution / Michel Subor

soupponnant qu'il sera long d'épuiser la signification d'un tel film. La part de l'onirique est grande, avec des scènes de rêve violentes et belles, mais la part du réalisme aussi, avec des regards en Cinémascope sur de très lointains paysages urbains ou sauvages qui laissent ébloui. En partant aussi loin, Claire Denis, ses comédiens (Michel Subor, Bambou, Béatrice Dalle) et ses techniciens (Agnès Godard, Jean-Louis Ughetto), comme le joueur de flûte de Hamelin, entraînent le spectateur sur une voie énigmatique et fascinante.

René Marx

## Musique

### Afriques

Pour son quatrième opus, le camerounais Henri Dikongué apparut sur la scène world il y a dix ans, revient à ses premières amours acoustiques. On ne lui avait sans doute pas pardonné l'expérimentation symphonique de son dernier album. « *Biso nawa* », « *Toi et moi* » marque le retour vers de douces ballades épurées. Si les morceaux sont plutôt aboutis du point de vue mélodique, les textes français pèchent un peu.

Avec Ballaké Sissoko, on s'écarte très largement des frontières de la variété. Son dernier album « *Tomora* » propose un voyage à travers l'empire mandingue au son de la kora, du n'goni, et du balafon. Un magnifique trio instrumental où perle la voix de Rokia Traoré. Une émouvante déclaration à la kora.



Laure Gandebeuf

Ci dessus Henri Dikongué : Biso Nawa Buda Musique  
Ballaké Sissoko : Tomora Label bleu

## L'agenda

**Colloque école rurale Nevers**  
le 2 juin 2005 à Nevers

### Université de printemps du SNUipp

Organisé par le SNUipp de Seine Maritime. A noter la participation d'Eric Mesnard, Christine Passerieux, Yves Girault, Joëlle Gonthier, Christine Campoli, Jacques Bernardin et Philippe Frémeaux.. Les 31 mai et 1er juin, à Dieppe. Inscriptions auprès de la section départementale du SNUipp

### Salon de la culture mathématique

ateliers, jeux, animations, expositions, conférences sur la culture mathématique se tiennent chaque jour. du 2 au 5 juin à Paris place Saint Sulpice (entrée gratuite)  
Rens : [www.jeux-mathematiques.org/SALONMATH.htm](http://www.jeux-mathematiques.org/SALONMATH.htm)

### La population mondiale à la Cité

Une exposition ludique sur la population mondiale (Climax) permet de découvrir les enjeux liés à la croissance de la population. Une approche originale de la démographie et de ses outils.

Du 5 av. au 6 nov. 2005 à la Cité des Sciences et de l'Industrie  
Rens : [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)

### Journée d'étude de l'INRP

« Les mouvements pédagogiques entre pratique, formation et recherche »  
Journée de réflexion avec l'ICEM, l'IUFM des Pays de la Loire. Quel rôle les mouvements pédagogiques peuvent-ils, veulent-ils jouer aujourd'hui dans la liaison entre la recherche et la formation ? Le 1<sup>er</sup> juin à l'IUFM de Nantes. Inscriptions individuelles  
Rens : <http://www.inrp.fr>

### Exposition « Des Clics et des classes »

Exposition destinée à sensibiliser les enfants au rapport à l'image par le biais de la photographie. Opération produite par le département Arts et culture du SCEREN, le ministère de la culture. En partenariat, la BN de France a mis en place un parcours éducatif et créatif sur Internet créé par Joëlle Gonthier.

Jusqu'au 30 juin au Futuroscope de Poitiers

Rens : <http://classes.bnf.fr> et <http://www.artsculture.education.fr/photo-graphie>

## « Le rythme scolaire influe sur la régularité des cycles de sommeil et donc sur la forme des enfants »

*Votre rapport de recherche s'appelle « L'optimisation du temps scolaire : approche pluridisciplinaire ». Pourquoi ce titre ?*

Le titre a un peu évolué avec le temps : on s'est rendu compte que ce n'est pas vraiment sur le temps scolaire qu'il fallait travailler mais sur le temps de l'enfant en général, compte tenu de son rythme de vie en famille, de ses activités et compte tenu du rythme que lui proposait l'école où il était. Les études qui existaient s'intéressaient surtout à l'efficacité de l'enfant. Nous nous sommes dit qu'il fallait aussi tenir compte de son bien-être général, de sa forme, de la qualité de son sommeil... Le sens d'optimisation signifiait une vision un peu plus transversale de l'enfant, sur son bien-être global.

*Ces organisations du temps scolaire que vous avez étudiées ont-elles une influence sur les performances des élèves ?*

Si l'on s'en tient strictement à l'effet du rythme d'une école à l'autre il n'y a aucun effet : les enfants ont les mêmes performances en mathématiques et en compréhension verbale, quelle que soit l'organisation du temps scolaire.

Un petit effet existe sur des tâches qui sont moins habituelles à l'école, comme la logique non verbale ou l'attention. Mais globalement on ne peut pas dire qu'il y ait un changement véritable par rapport au rythme. Les changements que l'on a mesurés sont plus subjectifs, dans la qualité du sommeil, la qualité de vie et la forme exprimée par les enfants.

*Ya-t-il une organisation du temps scolaire qui vous a semblé mieux convenir aux enfants ?*

On s'est aperçu que les organisations où l'enfant se sentait le mieux, c'était les semaines qui s'étalaient le plus : les écoles avec un projet contrat éducatif local (CEL), où les enfants avaient école du lundi matin au vendredi soir (avec classe le mercredi matin), et celles de 6 jours avec école du



**Odile Rohmer,**  
*ingénieur de recherches au  
Cepa-CNRS de Strasbourg*

lundi au samedi. C'était les semaines où les enfants manifestaient le meilleur mieux-être et c'est sans doute dû au fait que quand ils ont école régulièrement toute la semaine ils se couchent à la même heure tous les soirs. Il n'y a pas de variation de forme comme on en trouve par exemple en semaine à 4 jours. C'est vraiment le résultat le plus marquant de cette étude. Dès qu'il y a une coupure, ou dès que les enfants vont à l'école un petit peu plus tard, il y a forcément un coucher plus tardif qui se traduit par une baisse de forme le lendemain matin.

Les enfants ont également exprimé beaucoup plus de plaisir à aller à l'école quand ils sont en CEL. Ce plaisir est lié à la forme : plus les enfants se trouvent en forme, mieux ils se sentent à l'école. Ce phénomène est sans doute lié au fait qu'ils font autre chose à l'école que des mathématiques et du français. C'est vraiment apparu très clairement, et ce d'autant plus que les enfants

sont jeunes. Tous les effets que nous avons montrés sont beaucoup plus forts en CE2 qu'en CM2. C'est comme si après il y avait une sorte de maturité qui se mettait en place, les enfants sont moins sensibles à ces changements de rythme.

*Est-ce que vous avez soulevé des problèmes entre l'intérêt des familles et l'intérêt de l'enfant ?*

Les parents ont des positions différentes en fonction des questions qu'on leur pose, qui ne sont pas des positions antagonistes. Ils voient bien que c'est beaucoup plus facile pour l'enfant quand l'organisation de son temps est régulière, quand il va se coucher toujours à la même heure, qu'il fait à peu près les mêmes choses chaque soir ; les parents disent clairement que cette régularité est bénéfique à leur enfant tant du point de vue de son bien-être que de ses résultats scolaires. Mais dans le même temps, effectivement, ils nous disent que c'est mieux de n'avoir pas à se lever le samedi.

*Quelles conclusions vous paraissent ressortir de cette étude ?*

La leçon que nous en tirons, c'est d'abord qu'il est très caricatural de dire qu'on est pour ou contre un rythme scolaire. Il faut réfléchir sur la régularité de la semaine, et arriver à proposer des organisations du temps de l'enfant cohérentes tout le long de la semaine. Finalement, ce qui pose le plus problème dans la semaine de 4 jours, c'est cette facilité qu'ont les enfants à se coucher plus tard dès qu'il n'y a pas école le lendemain. Si les horaires de coucher étaient plus réguliers, les variations de forme observées dans la semaine de 4 jours seraient moins frappantes et cette organisation aurait sans doute moins de répercussions négatives sur le bien-être des enfants.

**Propos recueillis par  
Charlotte Bœuf**



## locations

**II GRUISSAN** loue studio 4p face mer pisc privée T.06.11.16.76.90

**II CANAL DU MIDI** Toulouse/Carcassonne gîte 8p 4ch tt cft T.06.86.79.75.33 acaciaducanal@wanadoo.fr

**VAL D'ARLY** loue tte année caravane 6P 100/180 E T.06.03.00.45.15 après 13h

**ANDERNOIS** mobil home 6 pers 05-06-07-08-09 de 350 à 500 E T.06.03.00.45.15 apr 13h

**83 STE MAXIME** F2 2/4p T.04.94.49.19.32

**83 LE PRADET** villa 5/6 pers mer calme prox comm T.04.94.14.01.19

**06 CAGNES** 2p entresol tt équip 270 E/sem w.omegassoc.org T.06.14.70.16.47

**ROYAN** maison 6pers parc clos conf tv mo lavling lavvaiss prox plage T.05.55.39.40.79

**83 BORMES LES MIMOSAS** près mer T2 cab terrass jardin T.02.98.92.74 67 / 06.87.24.61.07

**Cap corse** villa 11 pers 5mn mer juin juill T.06.09.15.24.79

**TOSCANE** maison T.02.33.28.60.97

**ROYAN** studio jard 2/3p T.05.55.26.57.13 hr

**63 près LA BOURBOULE** loc vac maison 4 pers tt cft T.04.73.60.51.19

**ST LARY** T2 250 E/sem T.05.53.84.20.59

**56** appt 4pers cft ds villa 3km mer à partir 290 E/sem T.02.97.36.78.81

**ESPAGNE** près Cambrils coll loue appt 4pers bd de mer 400 E/sem T.06.82.16.62.58 maico.chevassut@wanadoo.fr

**VAR ST CYR S/MER** loue F2 face à la mer tt confort à la semaine T.06.63.40.30.39

**83 VINON** Verdon loue juil août maison de vilage 6/8 pers T.04.92.78.91.45

**85 OLONNE S/MER** juil août 4 pers jardin 5mn plages forêt T.02.51.95.02.98

**06 LA GAUDE** mer/mont F1 4pers tt cft vac scol 260 E/sem ttc T.06.84.60.64.46

**PERIGORD** maison tt confort 5 pers ttes périodes T.05.53.07.12.46

**PARIS** F2 4pers 320 E/sem T.06.20.81.23.37

**CHAMONIX** centre ville studio 3pers vue MT Blanc avril 255 E/sem T.04.67.73.17.34

**TOSCANE** maison T.02.33.28.60.97

**CALVI** Corse col loue mai à oct T.04.95.65.25.79

**83 ST CYR S/MER** T2 4p jard park 300m plage 480/600 E/sem T.06.14.49.04.21

**18** loue plein pied tt cft 2 à 4 pers à 1h châteaux et vallée noire T.03.21.87.21.98

**13 ARLES** maison F4 cour 2ch 4pers 350/450 E/sem T.04.66.89.47.21 06.76.99.65.57

**JURA** maison 6/8p 280 E/sem T.06.21.77.19.79

**H-ARDECHE** maison 65m2 5couchages rivie-

re 280 E/sem T.06.32.38.42.90

**06 20km NICE** 4pers 320 E/sem T.04.93.79.19.53

**17 LA TREMBLADE** maison 3 chbres 5km mer jardin T.01.30.57.04.09 06.81.17.10.49

**38 VERCORS** Meaudre maison à partir du 8 août 390 E/s T.04.76.55.54.39

**34** F4 villa pisc 6pers loc 07 08 tt cft prox mer T.04.67.93.84.58

**56** 15mn mer mais + jard 4pers T.02.97.05.69.64

**MORBIHAN** 30mn Vannes coll loue gîte 300/370 E/sem T.02.98.72.05.21

**HTES VOSGES** coll loue chalet du 16 au 31 juillet T.03.87.76.21.83

**VAR** mais jard 23.07 au 6.08 T.04.94.69.79.98

**63 près LA BOURBOULE** chalet 6/8 pers calme vue juin juill T.03.86.26.70.16

**CORSE** Ile Rousse centre ville F3 3éetage 100m plage proximité commerces T.06.66.15.75.44 / 01.42.37.97.55

**73 CHAMPAGNY** gîte tt nf tt conf 4/6p parc de la Vanoise T.04.79.55.05.67

**56 QUIBERON** T2 100m plage tr calme juin à oct park T.02.97.26.44.51

**BISCAROSSE** appt ter v mer T.06.25.77.21.15

**34 G-MOTTE** st cab 5mn mer T.04.90.40.40.37

**64 VALLEE d'ASPE** gîte 5pers jardin vue dégagée au calme T.05.59.20.40.80

**VENDEE** loc meublés au calme 6km mer pêche poneys tennis jeux gratuits T.06.63.52.97.72

**CAP CORSE** villa 11pers prox mer T.06.09.15.24.79

**ST MALO** F3 ds mais 350 E/sem T.02.99.81.04.86

**05 QUEYRAS** loc chalet neuf F5 8p sud très calme T.01.60.69.54.20 / 06.89.25.10.10

**33 MAUBUISSON** juill villa tt cft grd jard bd lac T.05.33.94.47.64 maico.chevassut@wanadoo.fr

**BARCELONE** appt calme gde terrasse 3pers juil août 360 E/sem T.0034.934.203.545

**29 SUD** mobil home 4/6 pl T.02.97.76.74.01

**56 SARZEAU** Bret sud mais 3ch 4/5pers 4km plage 480 E/sem T.06.62.83.42.19

**30 CEVENNES** loue chalet 3p tt conf bord GR6 juil août T.04.66.85.27.40

**04 HT VERDON** gde maison 7-11 pers calme rando laes tennis piscine T.04.93.91.50.26

**CHAMONIX** studio F1 4pers T.03.29.37.15.08

**ST MALO** prox plage commerces app 2/3p bcp charme mai à sept T.02.99.40.90.35

**07 VALLON** pt d'arc maison 4/6p 350/400 E/s T.04.75.51.43.74 / 06.80.50.73.92

**MARSEILLE** loue prox mer et vieux port 2 ou

4 pers août T.06.09.77.09.24

**BANDOL** rdc villa 3pers grd jardin plage 250m T.04.75.36.82.75

**17 LA ROCHELLE** F1 250 E/s été T.06.80.03.84.34

**SUD ARDECHE** maison 6/7p village de caract 400 E/s 750 E/2s T.04.75.84.54.77

**56 GAVRES** loue été maison 4pers bord mer T.06.84.15.27.76 / 02.97.33.46.49

**83 LA SEYNE** s/mer loue appartements sur jardin 2/8 pers 5 min mer T.06.24.97.16.86

**34** m.home 2km mer 500 E T.06.96.36.20.35

**17 LA ROCHELLE** pr plage port T1bis 2/4p mai à août T.05.49.25.77.83

**34 SUD CEVENNES** gîte 2pers 28m2 et chambre d'hôte 2/4p mer 50km rivière 1km confort T.04.67.73.17.34

**BIARRITZ** cœur loc vac F1 T.05.59.03.50.08

**34** villa 6p 30 mn mer 400 E :s T.04.67.59.96.39

**MAROC** appt b de mer 250 E/s T.02.41.27.04.82

**TOSCANE** Chianti prox Florence loue meublés T.04.73.33.55.95

**RE** mais 4p août 1500 E/qz T.05.46.09.01.64

**LA ROCHELLE** T1bis jardin calme juil août 350 E/sem 550 E/qz T.05.46.09.01.64

**40 près DAX** loue été appt 2/3pers ds gde mais jardin 185 E/s T.06.66.79.91.14

**38 LE PLEynet** Les 7 Laux loue été F1bis 4/5pers très calme meublé équipé 215 E/sem T.06.16.99.28.96

**CORSE** F1 4/5p prox comm plage T.06.89.29.41.21

**05 SERRE-CHEVALIER** appt 6-7p 350 E/semaine T.04.42.80.41.26

06 mer deux.pieces@free.fr

**LUBERON** loue maison 5pers jardin été T.04.90.08.41.81

**PALMA** Baléares vieille ville coll loue appt 2/4p 350 E/sem T.0034.932.130.708

**VENISE** centre loue meublés 2/6pers T.04.73.33.55.95

**H.SAVOIE** gîte agréé 5p entre Annecy / La Clusaz 320/360 E T.04.50.45.79.29

**NICE** T.04.93.80.44.32

**06 ROQUESTERON** 1h Nice mais village 4p 230 E/sem T.04.93.55.56.24

**TOSCANE** 2 pers T.04.94.75.44.67 le soir

**HT VERDON** maison village calme & rando, lacs, rivières, vélo. 8 pers 450 E/sem, 800 E qz. T.06.84.81.07.93

## échange

**75 PARIS** éch F3 6p 15/07 contre maison CORSE pr Porto vecchio T.01.45.26.28.32

Vacances dans 50 pays avec INTERVAC éch maison ou appart toute période

T.01.43.70.21.22 www.intervac.com

**56 près VANNES** éch maison contre idem Mercantour ou Beaufortin du 7.08 au 20.08 T.02.97.66.98.67

## divers

Classe patrimoine 05-06. Réaliser des vitraux et s'imprégner du médiéval à CHARTRES T.02.37.88.14.18

Séjours dans les PYRENEES OR été 2005 Rando et musique festival P. Casals et rando semi-itinérante. Rens : 04.68.05.72.69

**MEXIQUE** collègue organise circuit 19 juil/9 août 1850 E T.06.09.27.04.31

## séjour

VACANCES PLUS BELLES HOTEL SARA\*\*\* Italie (Adriatique) 47042 VALVERDE / CESENATICO - Près mer moderne calme ttes chbres avec sdb WC balcon coffre TV-sat. Cuisine soignée. Parking privé. Pens. complète: mai-juin-septembre 35.00E, juil. jusqu'au 5.8 43.00E, 6-21.8 55.00E, 22-31.8 40.00E, cabine, parasol et eau aux repas compris. Offre famille: 2+2=3. Idéal pour excursions Ravenna, St.Marin, Florence, Venise. T/Fax 0039.0547.85444. On parle français.

**EDIT LOGIC SCOL** ch enseig retraités tous dépts pr visit écoles T.06.68.22.69.71

## recherche

PEP 05 recrute directeur général d'association Rens : Y. Gimbart T.04.92.53.71.51 mel : les-pep05@pupilles.org

## vente

Vends perruque neuve cheveux courts châtains achetée 213 E prix à débattre T.01.46.82.01.57

## (fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail [fs@snuipp.fr](mailto:fs@snuipp.fr) • Directeur de la publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Charlotte Bœuf, Bernadette Groison, Michèle Frémont, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto, Christelle Mauss, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Pascale Pizzato, Guy Pourchet, Gilles Sarrotte, Sophie Zafari • Impression Brodard Graphique - Coulommiers • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale